Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

ValEco

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

AVENANT N° 3

DELEGATAIRE :

Valcante
161 avenue de Chateaudun
41000 Blois

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

Entre les soussignés :

Le Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des déchets du blaisois (ValEco), dont le siège est situé 5 rue de la Vallée Maillard à Blois (41000), représenté par son Président Christian MARY, autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil syndical en date du 30 juin 2021 (délibération n°2021-21).

Ci-après dénommé « le Syndicat ».

D'une part,

Et :

La société VALCANTE,

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Tribunal de Commerce de Blois sous le numéro 884 356 122, ayant son siège social à 161 Avenue de Châteaudun 41 000 Blois, représentée par Anthony RAMONI, agissant en qualité de Président, désigné statutairement et dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « le Concessionnaire »

D'autre part,

Ci-après désignées conjointement par « les Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

Préambule

Par une délibération en date du 19 février 2020, le Comité syndical de VAL ECO a décidé de confier à la société VALCANTE l'exploitation de son centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

A cet effet, les deux parties ont conclu un contrat de concession de service public pour l'exploitation d'un centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés (ci-après « le **Contrat de concession** »).

Ce contrat a fait à date l'objet de deux avenants

Premièrement, dans le cadre de la Directive Européenne IED 2010/75-UE les conclusions MTD du Bref incinération sont parues au Journal Officiel de l'UE le 3 décembre 2019 (décision d'exécution de la Commission n° 2019/2010 du 12 novembre 2019), déclenchant une révision des conditions d'exploitation des Unités d'Incinération.

En application de l'article L 515-28 du Code de l'Environnement, Valcante a rédigé et fourni à l'administration préfectorale le 26-11-2020 un dossier de réexamen qui présente et justifie les travaux de mise en conformité et actions à mettre en œuvre avant le 3 décembre 2023 pour respecter la réglementation « BREF ».

Deuxièmement, le contrat intègre une tranche optionnelle n°2 (TO2) relative à l'étude, l'autorisation administrative, la construction et l'exploitation d'une ligne d'incinération complémentaire dédiée aux déchets à haut pouvoir calorique. Cette TO2 est constituée d'une phase A d'étude et d'autorisation administrative et d'une phase B de construction et d'exploitation.
La levée d'option pour la phase A TO2 est prévue au 01-07-2021 par l'avenant n°1. Le schéma initial de cette phase apparait devoir être modifié pour prendre en compte d'une part les récentes exigences de concertation publique (article 121-25 du Code de l'Environnement), et d'autre part les délais pour le renouvellement des élus et régionaux acteurs de ce projet au sein du territoire par la survenance de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les différentes mesures prises en application de loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence.
Un nouveau schéma a été présenté au bureau de ValEco le 01-04-2021, en Commission Mixte ValEco le 22-04-2021 et à l'Exécutif Communautaire d'Agglopolys le 30-04-2021.

Enfin, le tonnage prévisionnel des apports du Syndicat a été sous-évalué dans la consultation et la donnée a été reprise dans le contrat. Il convient de recaler les apports aux constats réalisés sur la première année d'exécution tout en conservant la trajectoire de réduction de la production des déchets du Syndicat.

En conséquence au regard de ce qui précède, conformément, aux articles 20 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (CCP ci-après), L. 3135-1, L. 3135-2 (application dans le temps et principes généraux relatifs aux modifications contractuelles), et R.3135-5 (modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues), les Parties se sont rencontrées et ont convenu de conclure le présent avenant n°3. Cet avenant est conforme aux articles 25 et 63 du contrat.

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

ARTICLE 1– OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°3 a pour objet de préciser les conditions techniques et économiques d'un certain nombre d'obligations contractuelles qui nécessitent d'être ajustées.

Ces obligations contractuelles concernent quatre sujets principaux :

- Mise en conformité aux exigences issues de l'application du BREF incinération
- La Phase A de la Tranche Optionnelle n°2
- Les conséquences financières de l'avenant 1 sur le montant de la partie fixe annuelle (Annuité prévue à l'article 57.1 du contrat)
- Le remplacement du tonnage contractuel par le tonnage réel pour l'année 2020, tout en maintenant la courbe actuelle de décroissance des tonnages.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2021.

ARTICLE 3 MISE EN CONFORMITE BREF INCINERATION

Le présent avenant a pour objet de formaliser les conséquences sur la convention de Concession de Service Public de .

- La mise en conformité des installations en regard de la réglementation BREF. En particulier, le présent avenant décrit (i) la nature des travaux qui vont être réalisés par le Délégataire, (ii) les modalités de leur financement, (iii) le calendrier des travaux ;
- L'évolution des conditions d'exploitation en regard de la réglementation BREF. En particulier, le présent avenant décrit (i) la nature des opérations qui vont être réalisées par le Délégataire, (ii) les modalités de leur financement, (iii) le calendrier de leur mise en oeuvre ;

Article 3.1 - Dossiers

Valcante a réalisé en 2020 le rapport de base et le dossier de réexamen conformément aux instructions du BREF publié le 03-12-2019. Ces documents ont été transmis en Préfecture en date du 26-11-2020.

Le coût de réalisation de ces documents est de 22 k€ selon les éléments présentés lors des réunions dédiées au BREF.

Article 3.2 – Nature des travaux

Dans le cadre du présent avenant, il est prévu de réaliser les travaux suivants, travaux non intégrés au contrat de concession cité en préambule :

- ***MTD 1*** : Réalisation d'un plan de management des OTNOC
  - Intégration d'un plan dans le système de management environnemental du site.
- ***MTD 18*** : Gestion des conditions anormales de fonctionnement (OTNOC)
  - Etablissement d'une étude des risques environnementaux ;
  - Définition de la liste des OTNOC ;
  - Mise en place des modifications du système de contrôle commande ;
  - Modification du logiciel de surveillance des émissions en continu.

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

- ***MTD 10*** : BREF transversaux (stockage)
  - Mise en place d'un dispositif de barbotage des vapeurs de la cuve d'eau ammoniacale.

Article 3.3 – Coût des études et travaux

Le montant des investissements est de 69 530 € (valeur 1er janvier 2021) selon la décomposition des investissements fournie en annexe 1. Ce cout comprend aussi les prestations et frais de maitrise d'œuvre et de maitrise d'ouvrage déléguée.

Le délégataire assure la maitrise d'ouvrage des travaux, et assume l'entière responsabilité de leur parfaite exécution.

Article 3.4 – Planning des travaux

Le Délégataire garantit une date de mise en service industriel des nouveaux équipements et logiciel au plus tard le 3 décembre 2023.

Les dispositions du Chapitre 4 du contrat de concession sont pleinement applicables concernant les opérations de réception des travaux et l'établissement et la remise par Valcante d'un inventaire des ouvrages installés.

Article 3.5 – Financement des dossiers et travaux

Le préfinancement des dossiers et travaux est assuré par Valcante qui facturera ValEco selon l'échéancier suivant :

- Le rapport relatif au BREF remis en préfecture le 26-11-2020, pour un montant de 22 000 euros Hors Taxes à la date du 01-07-2021
- 80% des travaux à la mise en service
- 20% des travaux à la réception définitive sans réserve

Article 3.6 – Evolution des conditions d'exploitation

Les prestations et charges complémentaires liées à la réglementation BREF correspondent à :

- ***MTD 4*** . Surveillance des émissions atmosphériques en fonctionnement normal (NOC)
  - Mesure en semi continu des dioxines like PCB.
  - Mesures semestrielles des dioxines bromées et dioxines like PCB ;
  - Mesure annuelle du benzopyrène ;

- ***MTD 5*** : Surveillance des émissions atmosphériques en OTNOC
  - Mesures triennales des émissions en phase de démarrage / arrêt des installations

- ***MTD 11*** : Surveillance des déchets reçus
  - Réalisation d'une analyse annuelle d'un échantillonnage représentatif des déchets incinérés.

Note : La surconsommation probable de réactif nécessaire pour respecter le seuil de la ***MTD 31***, liée à la mise en place de l'analyse en continu du mercure, n'est pas parfaitement connue à ce jour. Des études et essais sont toujours en cours par la profession pour évaluer les réactifs nécessaires.

Article 3.7 – Rémunération du Délégataire

Pour tenir compte des charges complémentaires d'exploitation telles que listées à l'article 3.6, la rémunération versée par ValEco à Valcante définie à l'article 57 du contrat de concession sera complétée, à compter de la mise en service industriel des installations relatives à la réglementation BREF, d'une redevance fixe annuelle $PPF_{per\ uve}$ de 29 120 € (valeur 1er janvier 2021) avec facturation mensuelle, soit 2426.67 €HT/mois

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

Cette redevance sera révisée selon les conditions de l'article 62.4

Article 3.8 Conditions de réexamen

Compte tenu du manque de recul des professionnels sur l'application de ces nouvelles exigences, et en particulier sur les conséquences des seuils applicables aux émissions de mercure, et à l'incidence de l'évolution de la nature des déchets, les Parties conviennent d'ajouter une condition spécifique de réexamen à l'Article 63 du contrat de concession :

« Si les conditions d'exploitation sont significativement impactées par suite de la mise en oeuvre de la réglementation BREF, notamment en ce qui concerne le respect de la valeur limite d'émission relative au mercure, ou en ce qui concerne les charges du DELEGATAIRE entraînant une augmentation de plus de 40 % par rapport au montant déterminé à l'avenant n°3 relatif au BREF, conformément à l'article 63 »

ARTICLE 4 – TRANCHE OPTIONNELLE 2 – PHASE A

Article 4.1 – Date de levée d'option

La date de levée d'option est celle définie par l'avenant n°1 à savoir le 01 juillet 2021.

Article 4.2 – Modification de l'organisation et de la durée

Pour répondre aux évolutions évoquées en préambule la phase A sera organisée selon les séquences suivantes :

1. 01-07-2021 au 31-03-2022 :
   Concertation publique, études de faisabilité valorisation, échange DREAL
2. 01-01-2022 au 30-06-2022 :
   Etude APS, constitution du DDAE et du PC et dépôt DDAE fin de séquence
3. 01-07-2022 au 30-06-2023 :
   Instruction administrative avec Enquête Publique, compléments dossier et suivi

Selon le détail décrit à l'article 4.3.

La phase A ainsi revue comporte un point d'arrêt de Go – No Go en fin de la séquence 1 pour décider de l'engagement des séquences 2 et 3 de construction, dépôt et instruction des dossiers réglementaires.

La durée de la phase A de la tranche optionnelle 2 est donc portée à deux ans à compter du 1 er juillet 2021, soit une durée complémentaire de six mois par rapport au contrat modifié par l'avenant n°1.

Article 4.3 – Prestations

Le détail des prestations objet de la phase A est :

1. Concertation publique, étude des opportunités d'évolution du projet pour diversifier la valorisation énergétique (réseau de chaleur industriels et urbains, H2. .), recherche de subventions, échanges préparatoires avec la DREAL en vue de la séquence 2 de la Phase A
2. Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS), construction et dépôt en Préfecture du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) avec recevabilité et du Permis de Construire avec mission d'architecte.

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

3 Suivi instruction administrative du DDAE avec les compléments demandés, les réponses au Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique, les compléments pour le projet d'Arrêté Préfectoral.

Un planning schématique est joint en Annexe 2.

Article 4.4 – Rémunération du délégataire

La rémunération du délégataire sera réalisée selon l'échéancier suivant :

- Séquence 1 : 250 k€ au 01-07-2021
- Séquence 2 et 3 :
  - 400 k€ au 01-04-2022 en cas de confirmation du projet après la séquence 1
  - Le montant des frais réels engagés* sur la période du 1er janvier 2022 en cas d'arrêt du projet avant le 01-04-2022 notifié par le Syndicat compte tenu des résultats de la séquence 1

* sur justification des dépenses et ressources engagées après accord de ValEco

Article 4.5 – Impact sur la phase B de la TO2

Compte tenu de l'allongement de la durée de la phase A TO 2 la date de levée d'option pour la phase B de construction et d'exploitation est décalée au 01-07-2023.

Afin de ne pas modifier les conditions économiques du contrat de concession la durée du contrat en cas de réalisation de la tranche optionnelle 2 est portée à 16 ans et 6 mois soit au 31-12-2036.

ARTICLE 5 – ALLONGEMENT DE LA TRANCHE FERME (AVENANT 1)

L'allongement de la TF à 11 ans actée dans l'avenant 1 n'a pas explicitement prévu les conséquences financières. Ainsi, il est acté que Valcante facture à ValEco au titre de l'annuité financière :

- 100% de ANuve de 2022 à 2029
- 50% de ANuve en 2030
- 0% de ANuve à partir de 2031

ARTICLE 6 – MODIFICATION DU TONNAGE CONTRACTUEL 2020

Ce nouveau point de départ de la courbe entraine une revalorisation de la partie proportionnelle de 1.00 € HT/tonne. L'article 57.1 du contrat est ainsi modifié : « PPPuveo = 62,7 € HT/t valeur 22/11/2019 ».
Les nouveaux tonnages contractuels sont ainsi définis (courbes correspondant à la décroissance prévue contractuellement) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Tonnes Délégant CEP	23 087	43 344	40 995	38 690	36 572	34 399	33 276	32 191	31 144	30 135
Scénario recalé	26 292	49 476	46 686	44 062	41 593	39 175	37 896	36 660	35 468	34 319

	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Tonnes Délégant CEP	29 161	29 162	29 163	29 164	29 165	29 166
Scénario recalé	33 209	33 210	33 211	33 212	33 213	33 215

Envoyé en préfecture le 19/07/2021
Reçu en préfecture le 19/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210719-AVEN3VALCANTE-CC

ARTICLE 7 – PORTEE

Les autres clauses du Contrat de concession demeurent inchangées en ce qu'elles ne sont pas contraires à l'Avenant n°3, lequel entrera en vigueur à compter de sa signature après accomplissement des formalités relatives au contrôle de légalité.

Annexes
Annexe 1 – Détail investissements – coûts d'exploitation complémentaires mise en conformité BREF
Annexe 2 – Planning schématique phase A TO2

Fait à Blois le – 9 JUIL. 2021

Pour ValEco
Le Président

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Christian MARY

Pour Valcante
Le Président

VALCANTE
161 Avenue de Châteaudun
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 90 54 54
Fax : 02 54 90 54 50
SIRET : [illegible] 022 00017

Anthony RAMONI

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_21-DE

ValEco
Amboise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JUIN2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

TRAITEMENT

Date de convocation : **23/06/2021**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **18**

Votants : **21**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :
Agglopolys : *BORDE François, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MOREIRA Claire, suppléante.*
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : *LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires*
SMICTOM Amboise : *BENOIST Blandine, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires.*
VALDEM Vendôme : *BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires.*

Sont excusés et ont donné pouvoir :
BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à GASPARINI Jean-Luc, MASSON Philippe à MERESS Rachid, BOUTARD Thierry à CHATELLIER Richard, SCHNEL Alain à LOUAULT Vincent

Membres excusés :
BANCHEREAU Marie-Odile, ROUIN Thierry, GENAY Benoît, MENOU Hélène, RANVAL Lionel, YSABELLE Stéphane, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille

COMMANDE PUBLIQUE :
Délégation de service public

DELIBERATION N° 2021-21
Autorisation de signature de l'avenant n°3 au contrat de concession Valcante : ajustement des conditions techniques et économiques issues d'obligations contractuelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L.1410-1 à L.1410-3, articles L.1411-1, L.1411-5, L.1411-9 et L.1411-18,
Vu le Code de la commande publique articles L.1121-1 à L.1121-3, articles L.3100-1 et suivants et articles R.3111-1 à R.3135-10,
Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2121-12 et L. 5211-1 dispositions générales,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,
Vu la Directive Européenne IED 2010/75-UE et ses conclusions MTD du Bref incinération qui sont parues au Journal Officiel de l'UE le 3 décembre 2019,
Vu les articles L 121-25 et L 515-28 du Code de l'Environnement,
Vu la délibération n°2019-06 du 12 février 2019 autorisant le lancement d'un marché de concession de service public,
Vu la délibération n° 2020-13 approuvant le choix du concessionnaire et du contrat de concession et autorisation à signer le contrat,
Vu la délibération n°2020-38 autorisant la signature de l'avenant n°1 et approuvant les nouvelles échéances d'obligations contractuelles,

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 82 63
Fax : 02 54 74 82 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_21-DE

ValEco
Amboise - Blois - Vendôme
Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

Vu la délibération n°2021-05 autorisant la signature de l'avenant n°2 et approuvant le report de la date de décision de levée de la tranche optionnelle n°1,
Vu le contrat de concession signé le 11 mars 2020,
Vu l'avis de la commission mixte du 21 juin 2021,
Vu le projet d'avenant n°3 joint en annexe,

Le contrat avec Valcante a été signé le 11 mars 2021.

Le premier avenant prenait en compte les difficultés engendrées par la pandémie pour prendre des décisions concernant la DSP nouvellement signée. C'est ainsi que l'avenant 1 a retardé d'un an la décision concernant les études pour la construction d'une ligne d'incinération capable d'accueillir des déchets à haut pouvoir calorifique (refus de tri, Déchets hospitaliers, tout-venant des déchetteries...).

L'avenant 2 portait aussi sur un allongement des délais en attente d'une nouvelle réglementation sur le traitement des fumées.

Le présent avenant a pour objet de préciser les conditions techniques et économiques d'un certain nombre d'obligations contractuelles qui nécessitent d'être ajustées.
L'avenant 3 porte sur plusieurs points :

a) *Une modification du calendrier et du montant des études en vue de la construction de la ligne d'incinération pour des déchets à haut Pouvoir Calorifique,*
b) *L'intégration de nouvelles dépenses (investissement et fonctionnement) pour répondre à la nouvelle réglementation européenne (BREF),*
c) *Une modification du montant annuel du remboursement des travaux liés à la Tranche Ferme,*
d) *La prise en compte du tonnage réel 2020 pour le démarrage de la courbe décroissante des tonnages apportés par ValEco.*

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOPTE le projet d'avenant n°3 du marché de concession Valcante joint en annexe,
AUTORISE le président à signer cet avenant.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 8 JUIL. 2021

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 07 juillet 2021.

Publié ou notifié, le :
8 JUIL. 2021

Le Président,
Christian MAIRE

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 28

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_21-DE

ValEco

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

AVENANT N° 3

DELEGATAIRE :

Valcante
161 avenue de Chateaudun
41000 Blois

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254100054-20210630-2021_21-DE

Entre les soussignés :

Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets du blaisois ValEco, dont le siège est situé 5 rue de la Vallée Maillard à Blois (41000), représenté par son Président Christian MARY, autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil syndical en date du 30 juin 2021 (n° délibération XXX).

Ci-après dénommé « le Syndicat ».

D'une part,

Et :

La société VALCANTE,

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Tribunal de Commerce de Blois sous le numéro 884 356 122, ayant son siège social à 161 Avenue de Châteaudun 41 000 Blois, représentée par Anthony RAMONI, agissant en qualité de Président, désigné statutairement et dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « le Concessionnaire ».

D'autre part,

Ci-après désignées conjointement par « les Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_21-DE

Préambule

Par une délibération en date du 19 février 2020, le Comité syndical de ValEco a décidé de confier à la société VALCANTE l'exploitation de son centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

A cet effet, les deux parties ont conclu un contrat de concession de service public pour l'exploitation d'un centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés (ci-après « **le Contrat de concession** »).

Ce contrat a fait à date l'objet de deux avenants.

Premièrement, dans le cadre de la Directive Européenne IED 2010/75-UE les conclusions MTD du Bref incinération sont parues au Journal Officiel de l'UE le 3 décembre 2019 (décision d'exécution de la Commission n° 2019/2010 du 12 novembre 2019), déclenchant une révision des conditions d'exploitation des Unités d'Incinération.

En application de l'article L 515-28 du Code de l'Environnement, Valcante a rédigé et fourni à l'administration préfectorale le 26-11-2020 un dossier de réexamen qui présente et justifie les travaux de mise en conformité et actions à mettre en oeuvre avant le 3 décembre 2023 pour respecter la réglementation « BREF ».

Deuxièmement, le contrat intègre une tranche optionnelle n°2 (TO2) relative à l'étude, l'autorisation administrative, la construction et l'exploitation d'une ligne d'incinération complémentaire dédiée aux déchets à haut pouvoir calorifique. Cette TO2 est constituée d'une phase A d'étude et d'autorisation administrative et d'une phase B de construction et d'exploitation.
La levée d'option pour la phase A TO2 est prévue au 01-07-2021 par l'avenant n°1. Le schéma initial de cette phase apparaît devoir être modifié pour prendre en compte d'une part les récentes exigences de concertation publique (article 121-25 du Code de l'Environnement), et d'autre part les délais pour le renouvellement des élus et régionaux acteurs de ce projet au sein du territoire par la survenance de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les différentes mesures prises en application de loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence.
Un nouveau schéma a été présenté au bureau de ValEco le 01-04-2021, en Commission Mixte ValEco le 22-04-2021 et à l'Exécutif Communautaire d'Agglopolys le 30-04-2021.

Enfin, le tonnage prévisionnel des apports du Syndicat a été sous-évalué dans la consultation et la donnée a été reprise dans le contrat. Il convient de recaler les apports aux constats réalisés sur la première année d'exécution tout en conservant la trajectoire de réduction de la production des déchets du Syndicat.

En conséquence au regard de ce qui précède, conformément, aux articles 20 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (CCP ci-après), L. 3135-1, L. 3135-2 (application dans le temps et principes généraux relatifs aux modifications contractuelles), et R.3135-5 (modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues), les Parties se sont rencontrées et ont convenu de conclure le présent avenant n°3. Cet avenant est conforme aux articles 25 et 63 du contrat

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_21-DE

ARTICLE 1– OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°3 a pour objet de préciser les conditions techniques et économiques d'un certain nombre d'obligations contractuelles qui nécessitent d'être ajustées.

Ces obligations contractuelles concernent quatre sujets principaux :

- Mise en conformité aux exigences issues de l'application du BREF incinération
- La Phase A de la Tranche Optionnelle n°2
- Les conséquences financières de l'avenant 1 sur le montant de la partie fixe annuelle (Annuité prévue à l'article 57.1 du contrat)
- Le remplacement du tonnage contractuel par le tonnage réel pour l'année 2020, tout en maintenant la courbe actuelle de décroissance des tonnages.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2021.

ARTICLE 3 MISE EN CONFORMITE BREF INCINERATION

Le présent avenant a pour objet de formaliser les conséquences sur la convention de Concession de Service Public de :

- La mise en conformité des installations en regard de la réglementation BREF. En particulier, le présent avenant décrit (i) la nature des travaux qui vont être réalisés par le Délégataire, (ii) les modalités de leur financement, (iii) le calendrier des travaux ;
- L'évolution des conditions d'exploitation en regard de la réglementation BREF. En particulier, le présent avenant décrit (i) la nature des opérations qui vont être réalisées par le Délégataire, (ii) les modalités de leur financement, (iii) le calendrier de leur mise en oeuvre ;

Article 3.1 - Dossiers

Valcante a réalisé en 2020 le rapport de base et le dossier de réexamen conformément aux instructions du BREF publié le 03-12-2019. Ces documents ont été transmis en Préfecture en date du 26-11-2020.

Le coût de réalisation de ces documents est de 22 k€ selon les éléments présentés lors des réunions dédiées au BREF.

Article 3.2 – Nature des travaux

Dans le cadre du présent avenant, il est prévu de réaliser les travaux suivants, travaux non intégrés au contrat de concession cité en préambule :

- ***MTD 1*** : Réalisation d'un plan de management des OTNOC
  - Intégration d'un plan dans le système de management environnemental du site.
- ***MTD 18*** : Gestion des conditions anormales de fonctionnement (OTNOC)
  - Etablissement d'une étude des risques environnementaux ;
  - Définition de la liste des OTNOC ;
  - Mise en place des modifications du système de contrôle commande ;
  - Modification du logiciel de surveillance des émissions en continu.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le
ID : 041-254100064-20210630-2021_21-DE

- ***MTD 10*** : BREF transversaux (stockage)
  - Mise en place d'un dispositif de barbotage des vapeurs de la cuve d'eau ammoniacale.

Article 3.3 – Coût des études et travaux

Le montant des investissements est de 69 530 € (valeur 1er janvier 2021) selon la décomposition des investissements fournie en annexe 1. Ce coût comprend aussi les prestations et frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le délégataire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, et assume l'entière responsabilité de leur parfaite exécution.

Article 3.4 – Planning des travaux

Le Délégataire garantit une date de mise en service industriel des nouveaux équipements et logiciel au plus tard le 3 décembre 2023.

Les dispositions du Chapitre 4 du contrat de concession sont pleinement applicables concernant les opérations de réception des travaux et l'établissement et la remise par Valcante d'un inventaire des ouvrages installés.

Article 3.5 – Financement des dossiers et travaux

Le préfinancement des dossiers et travaux est assuré par Valcante qui facturera ValEco selon l'échéancier suivant :

- Le rapport relatif au BREF remis en préfecture le 26-11-2020, pour un montant de 22 000 €uros Hors Taxes à la date du 01-07-2021
- 80% des travaux à la mise en service
- 20% des travaux à la réception définitive sans réserve

Article 3.6 – Evolution des conditions d'exploitation

Les prestations et charges complémentaires liées à la réglementation BREF correspondent à :

- ***MTD 4*** : Surveillance des émissions atmosphériques en fonctionnement normal (NOC)
  - Mesure en semi continu des dioxines like PCB.
  - Mesures semestrielles des dioxines bromées et dioxines like PCB ;
  - Mesure annuelle du benzopyrène ;

- ***MTD 5*** : Surveillance des émissions atmosphériques en QTNOC
  - Mesures triennales des émissions en phase de démarrage / arrêt des installations

- ***MTD 11*** : Surveillance des déchets reçus
  - Réalisation d'une analyse annuelle d'un échantillonnage représentatif des déchets incinérés.

Nota : La surconsommation probable de réactif nécessaire pour respecter le seuil de la ***MTD 31***, liée à la mise en place de l'analyse en continu du mercure, n'est pas parfaitement connue à ce jour. Des études et essais sont toujours en cours par la profession pour évaluer les réactifs nécessaires.

Article 3.7 – Rémunération du Délégataire

Pour tenir compte des charges complémentaires d'exploitation telles que listées à l'article 3.6, la rémunération versée par ValEco à Valcante définie à l'article 67 du contrat de concession sera complétée, à compter de la mise en service industriel des installations relatives à la réglementation BREF, d'une redevance fixe annuelle $PPF_{tot\ uva}$ de 29 120 € (valeur 1er janvier 2021) avec facturation mensuelle, soit 2 426 67 € HT/mois.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le
ID : 041-254400054-20210630-2021_21-DE

Cette redevance sera révisée selon les conditions de l'article 62.4.

Article 3.8 Conditions de réexamen

Compte tenu du manque de recul des professionnels sur l'application de ces nouvelles exigences, et en particulier sur les conséquences des seuils applicables aux émissions de mercure, et à l'incidence de l'évolution de la nature des déchets, les Parties conviennent d'ajouter une condition spécifique de réexamen à l'Article 63 du contrat de concession :

« Si les conditions d'exploitation sont significativement impactées par suite de la mise en œuvre de la réglementation BREF, notamment en ce qui concerne le respect de la valeur limite d'émission relative au mercure, ou en ce qui concerne les charges du DELEGATAIRE entrainant une augmentation de plus de 40 % par rapport au montant déterminé à l'avenant n°3 relatif au BREF, conformément à l'article 63 »

ARTICLE 4 – TRANCHE OPTIONNELLE 2 – PHASE A

Article 4.1 – Date de levée d'option

La date de levée d'option est celle définie par l'avenant n°1 à savoir le 01 juillet 2021

Article 4.2 – Modification de l'organisation et de la durée

Pour répondre aux évolutions évoquées en préambule la phase A sera organisée selon les séquences suivantes :

1. 01-07-2021 au 31-03-2022 :
   Concertation publique, études de faisabilité valorisation, échange DREAL
2. 01-01-2022 au 30-06-2022 :
   Etude APS, constitution du DDAE et du PC et dépôt DDAE fin de séquence
3. 01-07-2022 au 30-06-2023 :
   Instruction administrative avec Enquête Publique, compléments dossier et suivi

Selon le détail décrit à l'article 4.3.

La phase A ainsi revue comporte un point d'arrêt de Go – No Go en fin de la séquence 1 pour décider de l'engagement des séquences 2 et 3 de construction, dépôt et instruction des dossiers réglementaires.

La durée de la phase A de la tranche optionnelle 2 est donc portée à deux ans à compter du 1er juillet 2021, soit une durée complémentaire de six mois par rapport au contrat modifié par l'avenant n°1

Article 4.3 – Prestations

Le détail des prestations objet de la phase A est :

1. Concertation publique, étude des opportunités d'évolution du projet pour diversifier la valorisation énergétique (réseau de chaleur industriels et urbains, H2...), recherche de subventions, échanges préparatoires avec la DREAL en vue de la séquence 2 de la Phase A.
2. Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS), construction et dépôt en Préfecture du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) avec recevabilité et du Permis de Construire avec mission d'architecte.
3. Suivi instruction administrative du DDAE avec les compléments demandés, les réponses au Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique, les compléments pour le projet d'Arrêté Préfectoral.

Un planning schématique est joint en Annexe 2.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_21-DF

Article 4.4 – Rémunération du délégataire

La rémunération du délégataire sera réalisée selon l'échéancier suivant :

- Séquence 1 : 250 k€ au 01-07-2021
- Séquence 2 et 3 :
  - 400 k€ au 01-04-2022 en cas de confirmation du projet après la séquence 1
  - Le montant des frais réels engagés* sur la période du 1er janvier 2022 en cas d'arrêt du projet avant le 01-04-2022 notifié par le Syndicat compte tenu des résultats de la séquence 1

* sur justification des dépenses et ressources engagées après accord de ValEco.

Article 4.5 – Impact sur la phase B de la TO2

Compte tenu de l'allongement de la durée de la phase A TO 2 la date de levée d'option pour la phase B de construction et d'exploitation est décalée au 01-07-2023.

Afin de ne pas modifier les conditions économiques du contrat de concession la durée du contrat en cas de réalisation de la tranche optionnelle 2 est portée à 16 ans et 6 mois soit au 31-12-2036.

ARTICLE 5 – ALLONGEMENT DE LA TRANCHE FERME (AVENANT 1)

L'allongement de la TF à 11 ans actée dans l'avenant 1 n'a pas explicitement prévu les conséquences financières. Ainsi, il est acté que Valcante facture à ValEco au titre de l'annulté financière :

- 100% de AN_{UVE} de 2022 à 2029
- 50% de AN_{UVE} en 2030
- 0% de AN_{UVE} à partir de 2031

ARTICLE 6 – MODIFICATION DU TONNAGE CONTRACTUEL 2020

Ce nouveau point de départ de la courbe entraine une revalorisation de la partie proportionnelle de 1.00 € HT/tonne. L'article 57.1 du contrat est ainsi modifié : « PPPuveo = 62.7 € HT/t valeur 22/11/2019 ».
Les nouveaux tonnages contractuels sont ainsi définis (courbes correspondant à la décroissance prévue contractuellement) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Tonnes Délégant CEP	23 087	43 444	40 995	38 690	36 522	34 399	33 276	32 191	31 144	30 135
Scénario recalé	26 292	49 476	46 686	44 062	41 593	39 175	37 896	36 660	35 468	34 319

	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Tonnes Délégant CEP	29 161	29 162	29 163	29 164	29 165	29 166
Scénario recalé	33 209	33 210	33 211	33 212	33 213	33 215

ARTICLE 7 – PORTEE

Les autres clauses du Contrat de concession demeurent inchangées en ce qu'elles ne sont pas contraires à l'Avenant n°3, lequel entrera en vigueur à compter de sa signature après accomplissement des formalités relatives au contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 041-251109054-20210630-2021_21-DE

Annexes
Annexe 1 – Détail investissements – coûts d'exploitation complémentaires mise en conformité BREF
Annexe 2 – Planning schématique phase A TO2

Fait à Blois le

Pour ValEco
Le Président

Pour Valcante
Le Président

Christian **MARY**

Anthony **RAMONI**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

ValEco
Ambroise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JUIN2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

TRAITEMENT

Date de convocation : **23/06/2021**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **18**

Votants : **21**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :
Agglopolys : *BORDE François, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MOREIRA Claire, suppléante.*
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : *LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires*
SMICTOM Amboise : *BENOIST Blandine, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires.*
VALDEM Vendôme : *BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires.*

Sont excusés et ont donné pouvoir :
BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à GASPARINI Jean-Luc, MASSON Philippe à MERESS Rachid, BOUTARD Thierry à CHATELLIER Richard, SCHNEL Alain à LOUAULT Vincent

Membres excusés :
BANCHEREAU Marie-Odile, ROUIN Thierry, GENAY Benoît, MENOU Hélène, RANVAL Lionel, YSABELLE Stéphane, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille

COMMANDE PUBLIQUE : Délégation de service public

DELIBERATION N° 2021-22
Rapport annuel d'activité 2020 : ARCANTE / VALCANTE

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,
Considérant la validation du rapport annuel par la commission mixte du 22 juin 2021,
Considérant le rapport annuel d'activité 2020 ARCANTE / VALCANTE présenté aux élus de ValEco.

Ce rapport regroupe des éléments qui concernent Arcante et Valcante.
Les parties financières ne sont pas les mêmes dans les deux contrats. Un résumé du rapport a été présenté en commission mixte, après une relecture faite par ValEco et par Sage.

Cependant, pour la partie technique, voici les principaux points :

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

ValEco
Amboise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

a. Sécurité, certifications, communication

Pas d'accident du travail sur un effectif de 38 personnes.

Le Certificat ISO 14001 (Environnement) a été renouvelé le 18 février 2020 jusqu'au 20 juin 2021.
Le Certificat ISO 50001 (Energétique) renouvelé le 18 février 2020 est valable jusqu'au 5 août 2021.
Le Certificat 9001 (Organisationnel) a été obtenu le 11 mars 2021 et est valable jusqu'au 15 novembre 2021.
Le Certificat 45001 (Santé et Sécurité au travail) a été renouvelé le 11 mars 2021 et est valable jusqu'au 19 mars 2023.
Pour information, les valeurs de rejets en cheminées sont accessibles depuis le 1er mai 2019, voici le lien internet : http://mesures-environnementales.suez.fr/view/site/arcante-41018

b. Centre de tri (qui ne trie que les déchets recyclables du Blaisois)

Le Verre représente 3 946 tonnes pour l'année 2020, en stagnation par rapport à 2019 (3 919 tonnes). ValEco apporte la totalité des bouteilles plastiques et boîtes métalliques 879 tonnes contre 970 tonnes en 2019, en baisse de 9.48% et des papiers-cartons-journaux 2 653 tonnes ainsi que 27 tonnes de papiers de bureaux (contre 3 003 tonnes de JRM + 34 tonnes de papiers de bureaux en 2019), en baisse de 11.75%. Le tonnage des cartons issu des déchetteries 822 tonnes contre 847 tonnes en 2019 diminue (-2.95%). Les effets de la pandémie ont été importants sur l'année 2020.

Les refus représentent 878 tonnes contre 756 tonnes en 2019 soit en augmentation de 16%. Ainsi, les refus représentent désormais 20.03% du tonnage entrant contre 19.3% en 2019.
Cette augmentation des refus est due à la chute du tri de Gros de magasin par SUEZ.

c. Tonnages

Reçus	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	61 503	68 267	67 167	63 928	61 082	61 125	62 337	62 586
DIB	28 196	22 266	21 369	22 065	24 922	25 332	21 559	22 637
DAS	3 829	3 672	4 054	3 880	3 736	3 478	3 124	3 186
Refus de tri					595	757	755	880
Non incinérable					12.84	47.12	42.82	19
TOTAL	93 958	94 205	92 590	89 873	90 348	90 739	87 818	89 308

Détail OM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ValEco	29 287	29 228	28 725	28 303	27 609	28 287	27 363	28 086
ValEco déchetteries	2 969	3 112	3 096	1 322	1 411	1 483	1 273	1 299
Véolia Val de Cher, Beaugency, SMICTOM Sologne	5 628	5 455	5 834	5 875	8 165	8696	10 224	10 692
SIEOM Mer	760	721	916	806	812	794	963	952
VALDEM	9 229	9 187	9 035	8 876	9 056	9 050	8 947	9 400
Dépannage autres UIOM	1 481	6 872	7 620	6 941	2 195	468	1 281	223
Amboise	12 149	12 234	11 941	11 806	11 835	12 345	12 287	11 935
TOTAL	61 980	68 267	67 743	63 928	61 082	61 125	62 337	62 586

ValEco = Agglopolys (25 523) + ValEco collecte (2 563).

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103084-20210630-2021_22-DE

ValEco
Ambroise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

d. Valorisation

Meilleure disponibilité des fours / chaudières pour la 5ème année consécutive (par rapport aux autres UVE de SUEZ).

Valorisation thermique	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production en MWh (sortie chaudière)	189 294	177 582	177 351	187 827	186 529	186 229	182 579	187 421
Exportation Técalémit en MWh	980	220	848	977	1128	984	894	231
Réseau 1 de chaleur MWh	40 870	35 602	39 805	41 614	41 219	39 249	42 020	42 915
Réseau 2				3 247	26 370	28 307	26 652	25 657
Rendement (MWh/tonne)	2.08	1.95	2.01	2.12	2.16	2.19	2.11	2.07

Valorisation électrique MWh	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production	46 008	33 878	29 435	37 057	32 535	34 778	33 959	32 464
Exportation	34 701	25 154	21 118	26 291	23 391	24 681	24 249	23 209
Importation	69.5	2 950	2 956	503	1 741	327.40	552	1 088
Consommation	11 198	11 674	11 104	11 102	10 779	10 286	10 106	10 283

La diminution de la production d'électricité est due à une panne du Groupe Turbo Alternateur durant le mois de janvier 2020.
La performance énergétique 2020 est à 88.8%.

e. Traitement des fumées

Les relevés de rejets atmosphériques sont conformes à la réglementation.

En mg /Nm3	Seuil	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
HCl	10	3.99	2,56	2.24	2.27	2.86	2.14	1.58	1.70
CO	50	9.95	8.19	7.95	8.39	7.35	5.23	4.12	6.86
NOx	200	185.03	155.45	178.15	178.24	176.10	179.80	187.74	183.53
COT	10	0.51	0.47	0.77	1.05	0.95	0.87	1.05	0.84
SO2	50	18.98	17.04	17.34	14.22	11.95	9.27	18.49	12.18
Dioxines (x 10-9)	0.1	0.0013	0.0173	0.016	0.012	0.01	0.01	0.013	0.011

Il s'agit de moyenne sur les deux fours.
Toutes les analyses réglementaires sont conformes à la réglementation. Les contrôles de la DREAL n'ont pas relevé de non-conformité.
Le résumé du rapport annuel est joint en annexe, le rapport annuel complet (plus de 700 pages) est aussi disponible sur demande.

Le comité syndical PREND ACTE du rapport annuel 2020 d'ARCANTE / VALCANTE.

ValEco
6 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 63
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
- 8 JUIL. 2021

Publié ou notifié, le :
JUIL. 2021

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.
Fait à Blois, le 07 juillet 2021.

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 8 JUIL. 2021
ID : 041-264103054-20210630-2021_22-DE

ARCANTE VALCANTE

Activités 2020

Commission mixte du 21 juin 2021

Recyclage et valorisation des déchets – France

Région Grand Ouest

prêts pour la révolution de la ressource

SUEZ ARCANTE VALCANTE

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Organigramme

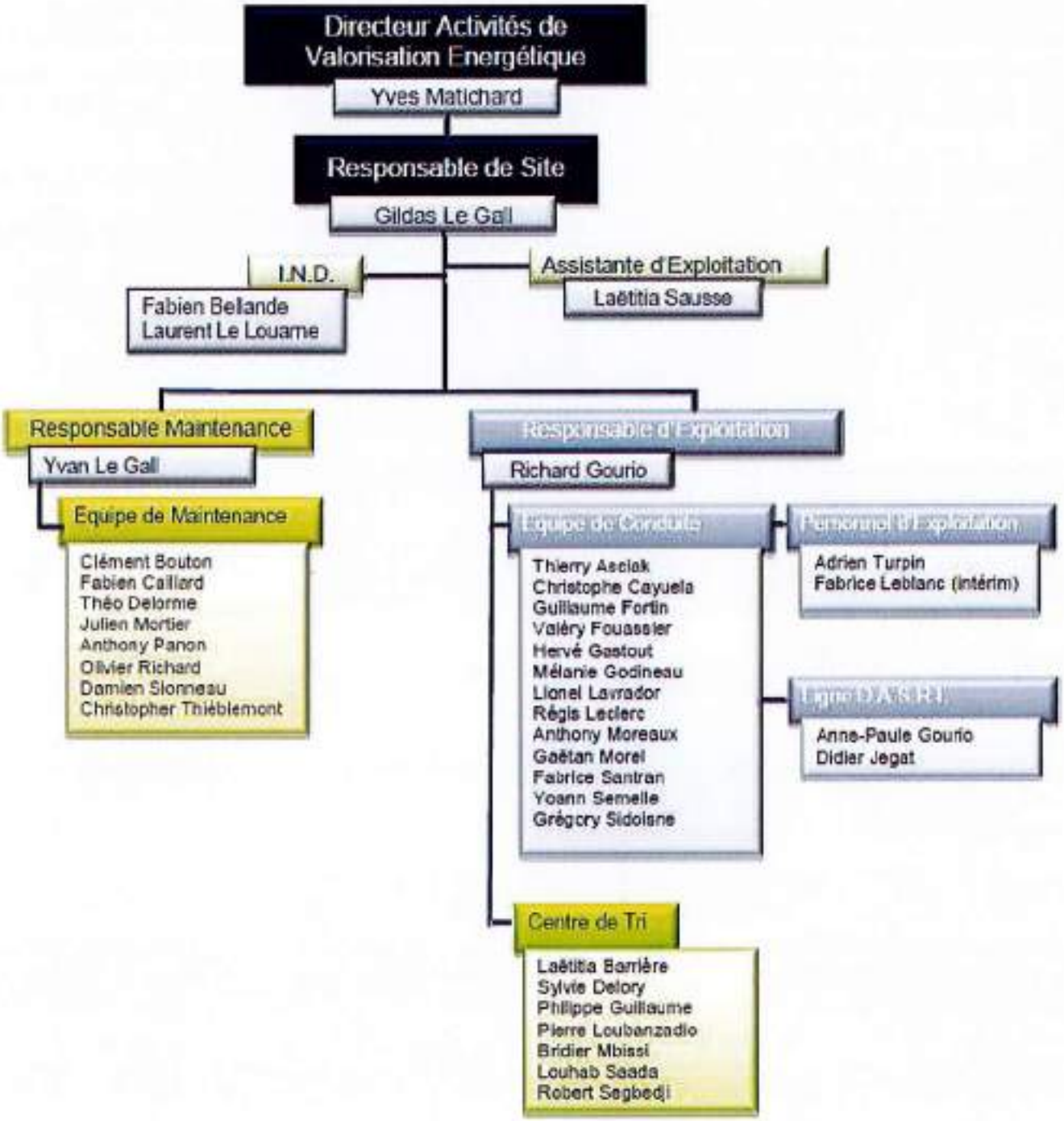

Effectifs Arcante-Valcante en 2020 = 38 salariés

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

suez

[RESULTAT SECURITE]

ARCANTE-VALCANTE 2020

	Tendance *Par rapport au mois précédent*	Résultat Glissant	Objectif Suez RV France
TF	=	0,00	15,50
TG	=	0,00	1,15

Liste des accidents de travail avec arrêt

Pas d'accident avec arrêt en 2020

Nombre d'ATAA 2018	*Tendance annuelle*	Siège des lésions des accidents 2018

En rouge : le siège de lésions le + fréquent

RESULTAT SECURITE RESULTAT SECURITE RESULTAT SECURITE RESULTAT SECURITE RESULTAT SECURITE RESULTAT SECURITE RESULTAT

suez

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Personnel intérimaire

Suivi des heures des intérimaires pour l'année 2020

	MAINT.	ADM.	TRI	EXPLOIT	DASRI	Total heures par mois
JANVIER	-	-	282,00	154,00	15,00	451,00
FÉVRIER	-	-	886,00	140,00	-	1 026,00
MARS	-	-	188,00	154,00	-	342,00
AVRIL	-	-	486,00	161,00	48,00	697,00
MAI	-	63,00	656,00	198,00	-	917,00
JUIN	-	154,00	722,00	820,50	-	1 696,50
JUILLET	-	105,00	1 208,00	268,25	-	1 579,25
AOÛT	-	147,00	995,00	303,75	-	1 445,75
SEPTEMBRE	168,00	-	557,00	402,00	-	1 127,00
OCTOBRE	42,00	-	843,00	650,00	78,00	1 613,00
NOVEMBRE	-	-	170,00	154,00	39,00	363,00
DÉCEMBRE	-	-	1 016,00	278,00		1 294,00
Total heures par secteur	210,00	469,00	8 011,00	3 681,50	180,00	12 551,50

Au centre de Tri, lorsque le seuil limite de stockage du flux JRM est atteint, nous engageons une 2ème équipe en intérim pour une durée allant de 2 à 3 semaines.

Sur 2020, nous avons fait 14 semaines avec une 2éme équipe
(en janvier, avril, juin, juillet, octobre, déc).

En décembre 2020, l'ensemble des tonnes entrantes du flux JRM ont été triées sur le centre de tri d'ARCANTE-VALCANTE.

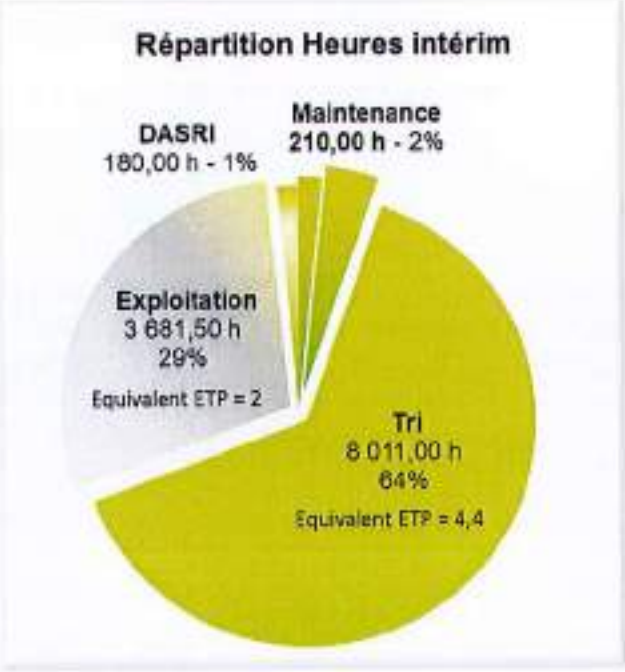

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

ACTIVITE DU CENTRE DE TRI

suez

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Evolution des tonnages du Centre de Tri

Rappel : le Verre n'est pas traité sur le centre de tri. Il est stocké sur la plateforme de Suez à Fossé (41) avant d'être envoyé à Andrézieux (42).

VAL-ECO apporte la totalité :

- des emballages plastiques et métalliques (acier et alu) : 879 tonnes en 2020 constant par rapport à 2019 (879 tonnes)
- des papiers, cartons, journaux, magazines : 2 653 tonnes en 2020 en baisse de -11,67 % par rapport à 2019 (3 003 tonnes)
- des cartons déchetteries : 822 tonnes en 2020 en baisse de -3,00 % par rapport à 2019 (847 tonnes)
- du verre 3 946,46 tonnes en 2020, en hausse de 5,75 % par rapport à 2019 (3919 t)

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
VAL-ECO	Déchetterie	604	655	676	746	959	847	822
	JRM	3 129	3 131	3 123	3 157	3 166	3 003	2 653
	Plastique	720	742	762	812	970	879	879
	Verre	3 611	3 607	3 652	3 569	3 730	3 919	3 946
Total		8 129	8 135	8 213	8 284	8 825	8 968	8 300

La baisse du tonnage entrant est liée essentiellement à la crise du Covid-19 (diminution de 8 % par rapport à 2019)

Pendant la crise du Covid-19, le personnel s'est mobilisé pour assurer la continuité de service et le Centre de tri a poursuivi son activité de tri des déchets issu de la collecte sélective.

Pour mesurer l'impact du Covid-19 sur la collecte sélective, le mois d'avril a été le plus représentatif. Une baisse de 50 % sur les corps plats, de 96 % sur les cartons déchetterie et de 11 % sur les corps creux a été constatée.

Le flux le plus impacté est les cartons déchetteries, lié à la fermeture de l'ensemble des déchetteries.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Valorisation des produits sortants

CORPS PLATS							
MOIS	JRM en tonnes	GDM en tonnes	EMR (5.02) en tonnes	Cartons (1.05) en tonnes	ELA (5.03) en tonnes	REFUS en tonnes	TOTAL en tonnes
Janvier	103,78	29,12	205,36	-	-	78,88	417,14
Février	126,52	-	76,42	-	23,04	87,96	313,94
Mars	49,04	-	122,78	-	-	60,36	232,18
Avril	76,56	-	44,66	-	-	43,46	164,68
Mai	74,30	-	94,52	-	-	50,60	219,42
Juin	126,18	-	144,68	-	-	80,96	351,82
Juillet	142,36	24,78	174,94	-	-	94,08	436,16
Août	48,78	-	127,64	-	22,88	62,90	262,20
Septembre	100,06	-	101,82	-	-	66,82	268,70
Octobre	170,06	-	151,96	-	-	97,00	419,02
Novembre	75,00	-	123,60	-	-	59,56	258,16
Décembre	140,50	-	149,92	-	-	95,06	385,48
TOTAL	1233,14	53,9	1518,3	-	45,92	877,64	3 728,90

JRM
Journaux Revues Magazines

GDM
Gros de Magasin

EMR
Emballage Ménager Recyclé (Cartons déchetterie)

ELA
Emballage liquide alimentaire

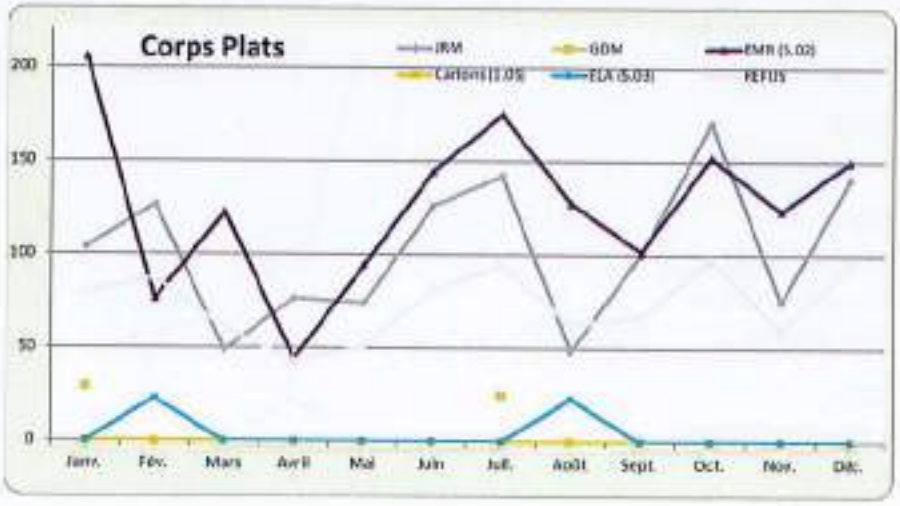

Valorisation des produits hors éco-emballage : **Refus**. La valorisation de ce déchet est sous la responsabilité du centre de tri ARCANTE. Filière de valorisation : Valorisation énergétique sur le site d'ARCANTE.

La communication doit être constante et renouvelée sur ce qui est triable ou pas pour diminuer les refus de tri.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Valorisation des produits sortants

CORPS PLATS							
MOIS	JRM en tonnes	GDM en tonnes	EMR (5.02) en tonnes	Cartons (1.05) en tonnes	ELA (5.03) en tonnes	REFUS en tonnes	TOTAL en tonnes
Janvier	103,78	29,12	205,36	-	-	78,88	417,14
Février	126,52	-	76,42	-	23,04	87,96	313,94
Mars	49,04	-	122,78	-	-	60,36	232,18
Avril	76,56	-	44,66	-	-	43,46	164,68
Mai	74,30	-	94,52	-	-	50,60	219,42
Juin	126,18	-	144,68	-	-	80,96	351,82
Juillet	142,36	24,78	174,94	-	-	94,08	436,16
Août	48,78	-	127,64	-	22,88	62,90	262,20
Septembre	100,06	-	101,82	-	-	66,82	268,70
Octobre	170,06	-	151,96	-	-	97,00	419,02
Novembre	75,00	-	123,60	-	-	59,56	258,16
Décembre	140,50	-	149,92	-	-	95,06	385,48
TOTAL	1233,14	53,9	1518,3	-	45,92	877,64	3 728,90

JRM
Journaux Revues Magazines

GDM
Gros de Magasin

EMR
Emballage Ménager Recyclé (Cartons déchetterie)

ELA
Emballage liquide alimentaire

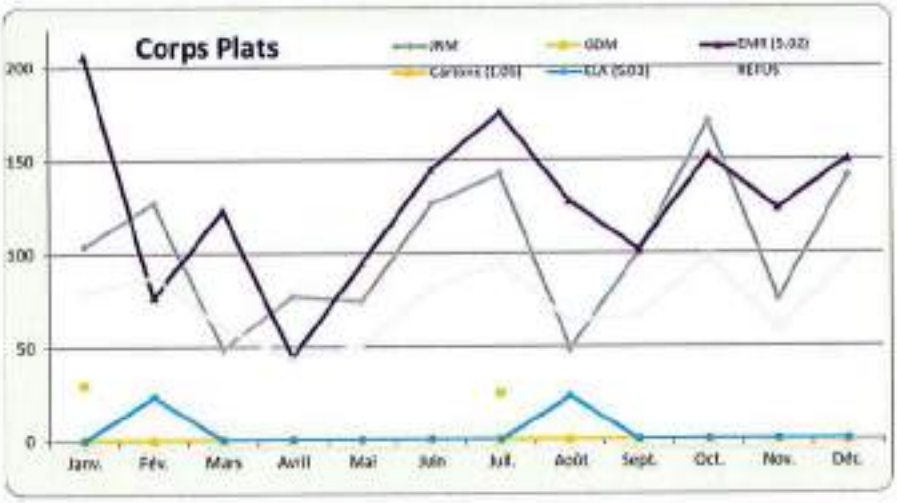

Valorisation des produits hors éco-emballage : **Refus**. La valorisation de ce déchet est sous la responsabilité du centre de tri ARCANTE. Filière de valorisation : Valorisation énergétique sur le site d'ARCANTE.

La communication doit être constante et renouvelée sur ce qui est triable ou pas pour diminuer les refus de tri.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_22-DE

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (U.V.E.)

suez

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Tonnage et origine des déchets

TONNAGE des DECHETS RECUS en 2020 sur notre Centre de Valorisation Energétique

Tonnage au 31/12/2020

OM	Tonne
VAL-ECO	28 086
VAL-ECO Tout Venant Déch.	1 299
VAL DEM	9 400
SMITOM AMBOISE	11 935
SIEOM DE MER	952
AMILLY	223
Val de Cher, Smictom Sologne	10 692
TOTAL OM	**62 586**

REFUS Centre de Tri Arcante	**880**

Tout venant déchetterie non incinéré :	18,76

DIB	Tonne
DAE VEOLIA	2 125
DAE BARBAT	4 794
DAE SUEZ	11 094
DAE VALOR PÔLE	157
DAE SEYFERT DESCARTES	3 152
DAE DERICHEBOURG	112
DAE SOA 45 / 41	1
DAE SANITRA	171
DAE CYCLAMED	367
DAE HALBOUT	10
DAE Divers	274
Assimilés	378
TOTAL DIB	**22 637**

TOTAL DASRI	**3 186**

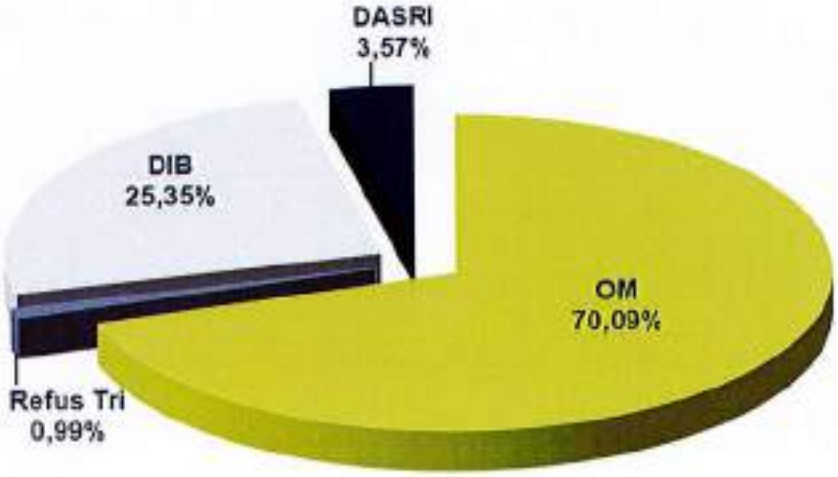

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Unité de valorisation énergétique

- Traitement : 2 lignes de fours Capacité 5,5 tonnes / heure avec Chaudière Vapeur 17 tonnes / heure à 45 bars et 360 °C.
- Capacité annuelle 90 500 tonnes dont 6 000 tonnes de DASRI.
- 2 lignes de traitement des fumées semi humide - humide :
- Tour d'atomisation + Filtres à manches + Laveur avec boucle basique.
- Respect des normes européennes.

Double valorisation énergétique : Électrique et Thermique

- Groupe Turbo Alternateur 6,5 MW.

  Production d'électricité annuelle 32 464 MWh

  dont 10 283 MWh pour autoconsommation de l'usine.
- Réseau de chauffage ZUP de Blois 7 MW

  Réseau de chauffage CH de Blois 7 MW
- **Production de chaleur annuelle : 68 572 MWh**

Électricité
11 000 équivalents logements éclairés

Chaleur
13 000 équivalents logements chauffés

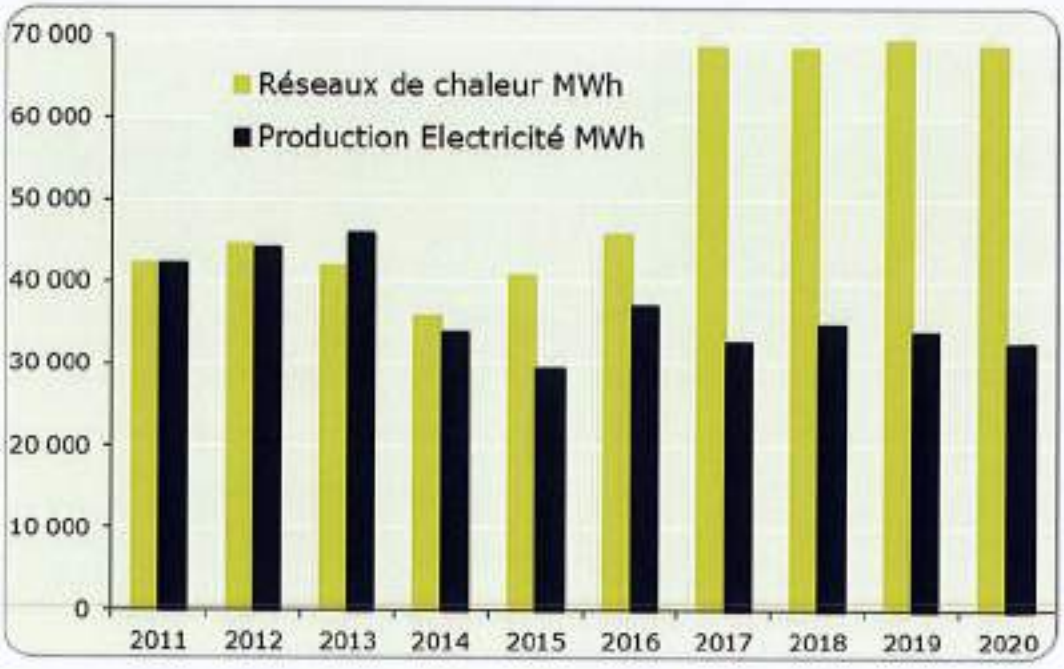

Performance énergétique 2020 = 88,8 %

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Evolution des tonnes reçues

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM (+ refus de tri)	58 279 t	61 503 t	68 267 t	67 710 t	64 389 t	61 677 t	61 882 t	63 092 t	63 466 t
DIB	28 167 t	28 195 t	22 266 t	20 827 t	22 065 t	24 922 t	25 332 t	21 559 t	22 637 t
DASRI	3 526 t	3 829 t	3 672 t	4 054 t	3 880 t	3 736 t	3 478 t	3 124 t	3 186 t

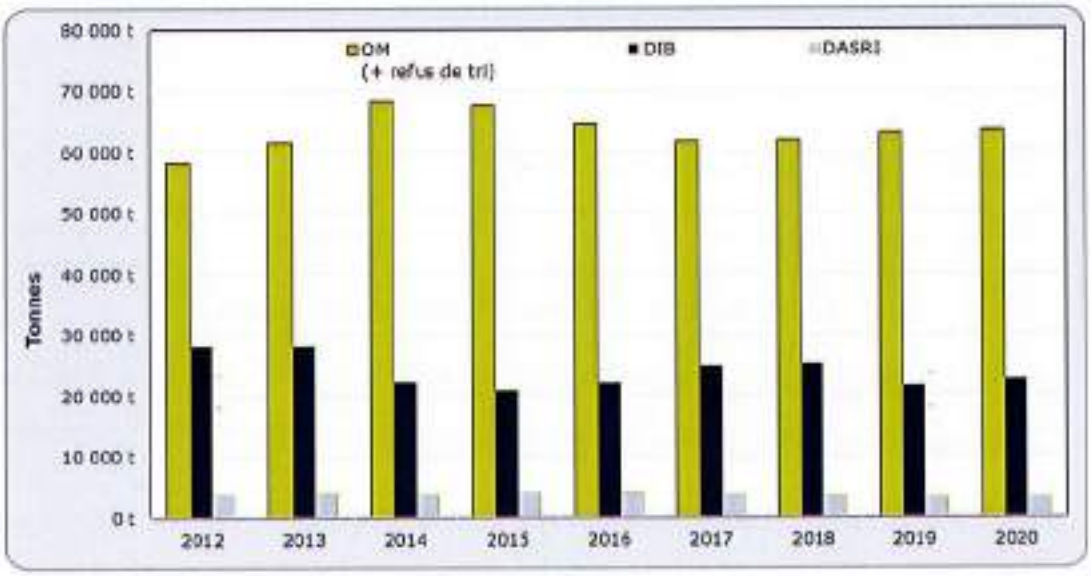

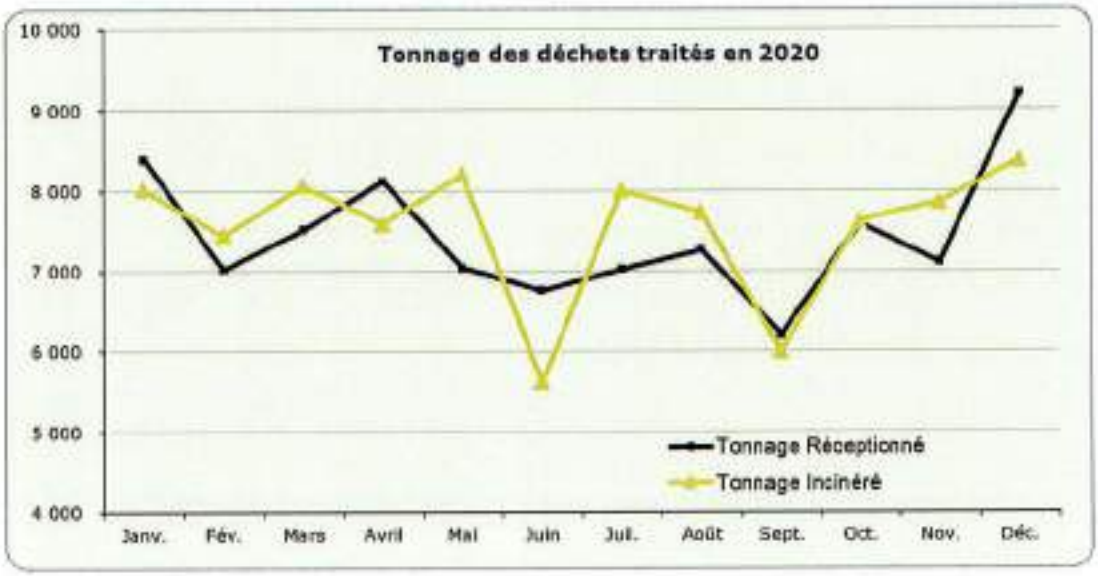

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Évolution des productions Mâchefers et Réfiom

Les mâchefers sont envoyés à Ouarville (28) et les Refiom à Changé (53).

On observe une stabilisation de la proportion de mâchefers et des réfiom.

90 488 tonnes incinérées	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mâchefers	18 478 t 20,31%	18 845 t 20,71%	17 793 t 19,62%	17 478 t 19,69%	16 377 t 18,45%	15 340 t 17,76%	14 521 t 16,81%	15 007 t 17,37%	15 166 t 16,76%
Réfiom	3 615 t 3,97%	3 428 t 3,77%	3 521 t 3,88%	3 368 t 3,79%	3 180 t 3,58%	3 039 t 3,52%	2 978 t 3,45%	2 792 t 3,23%	2 722 t 3,01%

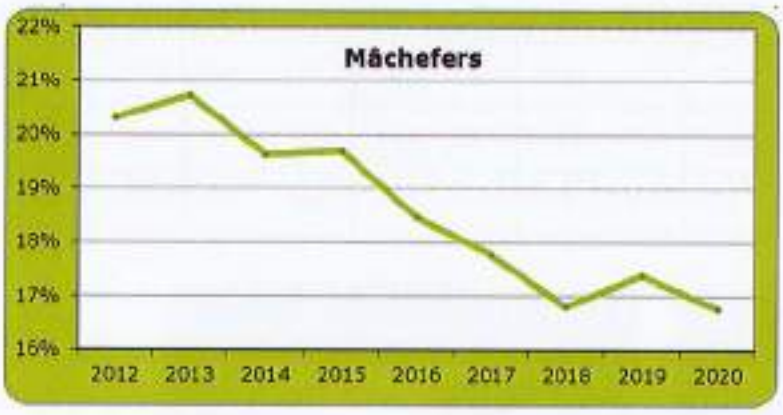

Représentation Mâchefers-Réfiom sur le tonnage incinéré

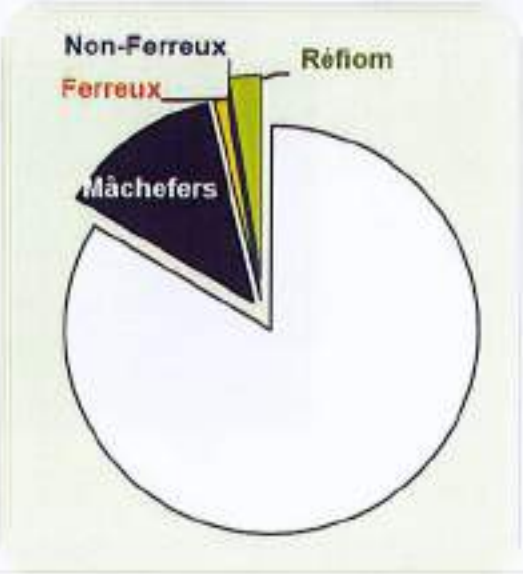

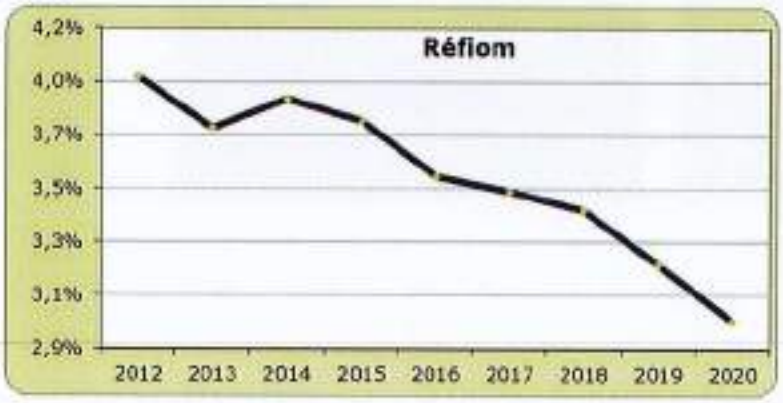

Amélioration continue sur le REFIOM

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103654-20210630-2021_22-DE

Moyenne horaire des fours

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Temps effectif en heures lignes 1 et 2	16 260 h	16 224 h	16 296 h	16 328 h	16 328 h	16 557 h	16 566 h	16 388 h	16 755 h
Temps théorique	17 568 h	17 520 h	17 520 h	17 520 h	17 520 h	17 520 h	17 520 h	17 520 h	17 568 h
Disponibilité totale lignes 1 et 2 (en %)	92,55%	92,60%	93,02%	93,20%	95,78%	94,26%	94,55%	93,54%	95,53%
Moyenne horaire	5,58 h	5,60 h	5,59 h	5,40 h	5,40 h	5,22 h	5,13 h	5,27 h	5,40 h

Moyenne horaire par ligne

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
Tonnage traité	46 190 t	44 517 t	44 685 t	43 496 t	44 433 t	44 322 t	42 792 t	43 569 t	43 126 t	41 797 t	43 276 t	43 095 t	45 499 t	44 989 t
Temps effectif en heures par ligne	8 258 h	8 038 h	8 317 h	8 012 h	8 464 h	8 373 h	8 166 h	8 392 h	8 376 h	8 189 h	8 229 h	8 159 h	8 430 h	8 324 h
Temps théorique	8 760 h	8 760 h	8 760 h	8 760 h	8 784 h	8 784 h	8 760 h	8 760 h	8 760 h	8 760 h	8 784 h	8 784 h	8 784 h	8 784 h
Disponibilité ligne (en %)	94,27%	91,76%	94,94%	91,46%	96,24%	95,32%	92,98%	95,83%	95,62%	93,49%	93,94%	93,14%	96,24%	95,02%
Tonnage horaire par ligne	5,62 t	5,55 t	5,37 t	5,43 t	5,26 t	5,29 t	5,24 t	5,19 t	5,15 t	5,10 t	5,26 t	5,28 t	5,40 t	5,40 t

Disponibilité des Fours/Chaudières

- Médaille d'Or pour Arcante-Valcante à 95,63% (classement par rapport aux autres usines SUEZ)

Pour la 5ème année consécutive

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Consommation usine

MOIS	EAU DE VILLE en M³	EAU DE FORAGE en M³	CHAUX en Tonnes	CHARBON ACTIF en kilo	EAU AMMONIACALE en Tonne	GAZ en MWh	GAZ en m³
JANVIER	1 635,00	3 100,00	29,98	5 761,00	4,87	4,542	82
FEVRIER	1 085,00	3 058,00	31,40	5 197,00	4,56	0,000	0
MARS	1 019,00	3 103,00	29,44	4 732,00	5,52	0,000	0
AVRIL	1 202,00	2 984,00	31,44	4 726,00	5,02	36,376	666
MAI	1 237,00	3 231,00	34,78	5 034,00	5,54	0,117	2
JUIN	1 533,00	2 299,00	25,86	5 477,00	3,82	257,280	4 852
JUILLET	1 381,00	3 309,00	38,30	6 171,00	4,94	0,117	2
AOUT	1 461,00	3 195,00	34,94	6 940,00	6,16	0,232	3
SEPTEMBRE	1 472,00	2 484,00	28,64	5 513,00	4,76	21,197	403
OCTOBRE	1 378,00	3 211,00	32,76	8 923,00	5,02	102,550	1 918
NOVEMBRE	1 001,00	3 418,00	33,20	6 606,60	4,87	0,000	0
DECEMBRE	1 073,00	3 261,00	34,84	6 403,40	5,48	0,000	0
TOTAL	15 477,00	36 653,00	385,58	71 484,00	60,57	422,411	7 928

Consommation importante de gaz due aux démarrages des lignes après chaque arrêt technique

Alimentation Canons incendie, R.I.A. et Buse trémie OM

Bassins Eau industrielle

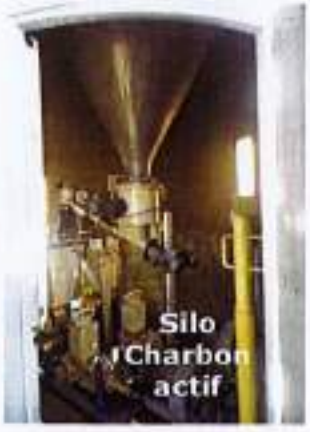
Silo Charbon actif

Silo de Chaux

Silo Eau ammoniacale

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Efficacité énergétique

Année	Valorisation Electrique	Ratio kW.h / heure G.T.A	Valorisation Thermique Réseau n° 1	Valorisation Thermique Réseau n° 2	Valorisation Thermique Técalémit	Valorisation Thermique	Performance énergétique
2017	**32 535 MWh**	83 MWh	41 219 MWh	26 370 MWh	1 128 MWh	**68 717 MWh**	90,6 %
2018	**34 779 MWh**	99 MWh	39 249 MWh	28 307 MWh	984 MWh	**68 540 MWh**	90,7 %
2019	**33 959 MWh**	95 MWh	42 020 MWh	26 652 MWh	894 MWh	**69 566 MWh**	93,5 %
2020	**32 464 MWh**	85 MWh	42 915 MWh	25 657 MWh	231 MWh	**68 803 MWh**	**88,8 %**

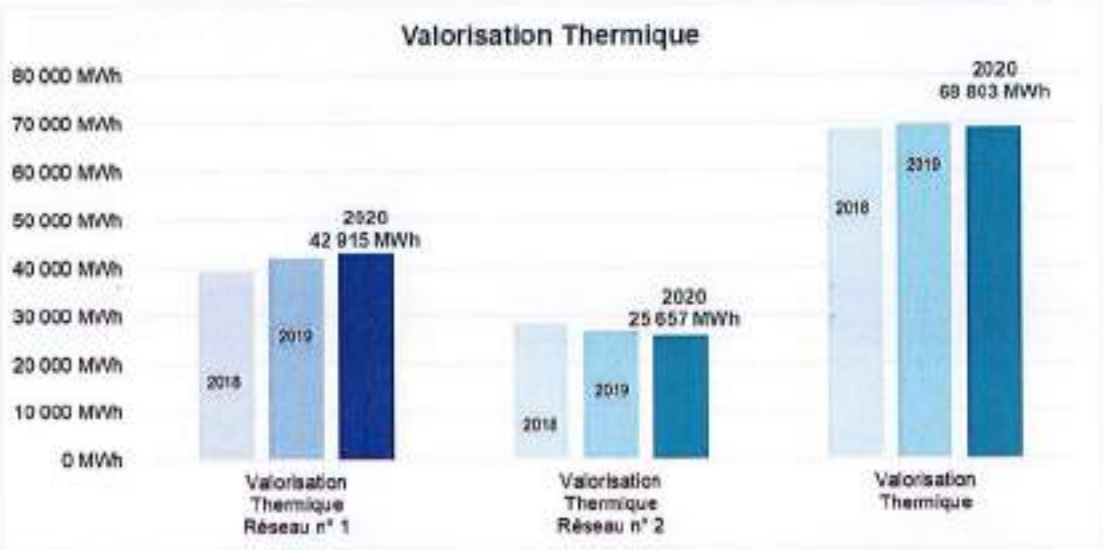

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Bilan des consommations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Eau de Ville en m³	15 605	19 086	23 260	24 464	21 280	15 090	14 200	15 477
Eau de Forage en m³	39 255	36 390	35 230	31 172	32 414	35 685	36 997	36 653
Chaux en t	674	559	604	561	514	477	466	388
Charbon actif en t	35,5	56,6	65,1	88,0	74,1	75,6	83,5	71,5
Eau ammoniacale en t	89	93	97	93	90	59	74	61
Gaz en MWh	345	1 173	433	312	369	334	294	422
Tonnage incinéré	90 997	90 707	88 190	88 754	86 372	84 922	86 378	90 488

Ratio / tonne incin.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Eau de Ville	0,17	0,21	0,26	0,28	0,25	0,18	0,16	0,17
Eau de forage	0,43	0,40	0,40	0,35	0,38	0,42	0,43	0,41
Chaux	0,007	0,006	0,007	0,006	0,006	0,006	0,005	0,004
Charbon actif	0,0004	0,0006	0,0007	0,0010	0,0009	0,0009	0,0010	0,0008
Eau ammoniacale	0,0010	0,0010	0,0011	0,0011	0,0010	0,0007	0,0009	0,0007
Gaz	0,004	0,013	0,005	0,004	0,004	0,004	0,003	0,005

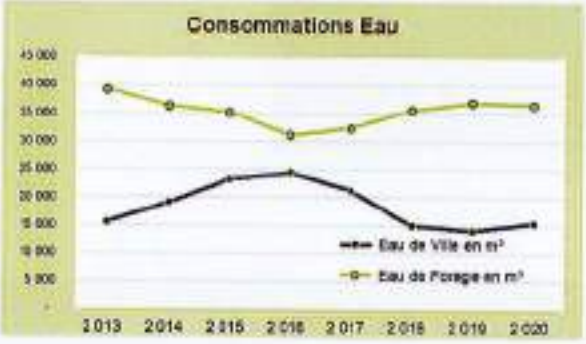

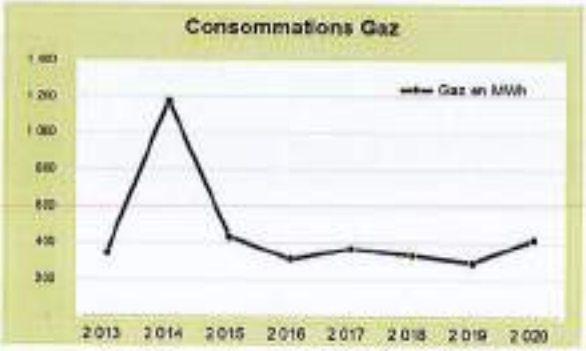

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Valorisation électrique

MOIS	Production turbo MWh	Exportation vers Réseau EDF en MWh	Importation depuis Réseau EDF en MWh	Consommation USINE en MWh	Tonnage Incinéré (tous déchets confondus) en Tonnes	Ratio Production par Tonne Incinérée en MWh/T	Disponibilité G.T.A
JANVIER	-	-	874,90	874,90	8 009,62	-	0,16%
FEVRIER	2 154,70	1 478,00	137,10	810,40	7 444,04	0,29	83,98%
MARS	2 923,20	2 040,77	-	871,00	8 058,94	0,36	51,61%
AVRIL	3 096,40	2 225,68	5,70	862,90	7 587,81	0,41	99,76%
MAI	3 591,40	2 668,22	-	906,20	8 198,57	0,44	100,00%
JUIN	2 279,30	1 574,67	61,70	765,70	5 620,60	0,41	87,15%
JUILLET	3 823,20	2 911,24	-	890,90	7 998,30	0,48	100,00%
AOUT	3 780,80	2 870,81	0,70	901,70	7 724,60	0,49	99,99%
SEPTEMBRE	2 529,40	1 805,60	0,30	783,20	5 996,14	0,42	91,17%
OCTOBRE	2 714,10	1 843,10	6,80	877,80	7 623,31	0,36	100,08%
NOVEMBRE	2 717,30	1 847,14	1,10	857,50	7 855,60	0,35	100,00%
DECEMBRE	2 844,20	1 943,95	-	889,00	8 368,50	0,34	100,00%
TOTAL	32 464,00	23 209,18	1 088,30	10 283,20	90 488,22	0,36	84,49%

Valorisation électrique	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Production	33 878 MWh	29 435 MWh	37 057 MWh	32 535 MWh	34 779 MWh	33 959 MWh	32 464 MWh
Exportation	25 154 MWh	21 118 MWh	26 291 MWh	23 391 MWh	24 681 MWh	24 249 MWh	23 209 MWh
Importation	2 950 MWh	2 957 MWh	503 MWh	1 741 MWh	327 MWh	552 MWh	1 088 MWh
Consommation	11 472 MWh	11 104 MWh	11 102 MWh	10 779 MWh	10 286 MWh	10 106 MWh	10 283 MWh

L'autoconsommation de l'usine stagne grâce aux remplacements d'équipements industriels moins énergivores.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Valorisation thermique

MOIS	Production Ligne 1 en MWh	Production Ligne 2 en MWh	Production Ligne 1 + 2 en MWh	Exportation Réseau 1 Chauffage en MWh	Exportation Réseau 2 Chauffage en MWh	Exportation Réseaux Chauffage en MWh	Exportation TECALEMIT en MWh	Ratio Production par Tonne Incinéré en MWh/T
JANVIER	8 422,00	8 357,00	16 779,00	5 531,00	3 785,00	9 316,00	122,00	1,18
FEVRIER	7 915,00	7 878,00	15 793,00	5 121,00	3 339,00	8 460,00	23,00	1,14
MARS	8 463,00	8 443,00	16 906,00	5 328,00	3 199,00	8 527,00	-	1,06
AVRIL	7 512,00	7 994,00	15 506,00	3 529,00	1 702,00	5 231,00	86,00	0,70
MAI	8 330,00	8 308,00	16 638,00	2 861,00	1 536,00	4 397,00	-	0,54
JUIN	4 475,00	6 833,00	11 308,00	1 135,00	887,00	2 022,00	-	0,36
JUILLET	8 145,00	8 242,00	16 387,00	1 173,00	867,00	2 040,00	-	0,26
AOUT	9 115,00	8 178,00	17 293,00	1 098,00	768,00	1 866,00	-	0,24
SEPT.	7 931,00	4 566,00	12 497,00	1 200,00	955,00	2 155,00	-	0,36
OCT.	8 309,00	7 198,00	15 507,00	4 891,00	2 407,00	7 298,00	-	0,96
NOV.	8 024,00	7 933,00	15 957,00	5 412,00	3 089,00	8 501,00	-	1,08
DEC.	8 469,00	8 381,00	16 850,00	5 635,00	3 124,00	8 759,00	-	1,05
TOTAL	95 130,00	92 291,00	187 421,00	42 915,00	25 657,00	68 572,00	231,00	0,48

Valorisation thermique	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Production	187 827 MWh	186 529 MWh	186 229 MWh	182 579 MWh	**187 421 MWh**
Exportation	977 MWh	1 128 MWh	984 MWh	894 MWh	**231 MWh**
Réseaux de chaleur	68 717 MWh	68 540 MWh	69 566 MWh	69 566 MWh	**68 803 MWh**
Rendement (MWh/tonne)	0,473	0,463	0,456	0,473	**0,483**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Résultats des rejets atmosphériques

	HCl en mg/Nm³	CO en mg/Nm³	Poussières en mg/Nm³	NO_x en mg/Nm³	COT en mg/Nm³	SO_2 en mg/Nm³	NH_3 en mg/Nm³	Dioxines Analyses semestrielles en ng/Nm3	Dioxines Prélèvement Semi-continu en ng/Nm3
Moyennes Ligne 1 + Ligne 2	1,70	6,86	0,40	183,53	0,84	12,18	0,20	0,0087	0,0106
SEUILS	10	50	10	200	10	50	30	0,1	0,1

	Seuil	Résultats 2013	Résultats 2014	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020
HCl en mg/Nm³	10	3,99	2,56	2,24	2,27	2,86	2,14	1,58	1,70
CO en mg/Nm³	50	9,95	8,19	7,95	8,39	7,35	5,23	4,12	6,86
Poussières en mg/Nm³	10	0,41	0,39	0,59	0,53	0,46	0,70	0,40	0,40
NOx en mg/Nm³	200	185,03	155,45	178,15	178,24	176,11	179,82	187,74	183,53
COT en mg/Nm³	10	0,51	0,47	0,77	1,05	0,95	0,87	1,05	0,84
SO_2 en mg/Nm³	50	18,98	17,04	17,34	14,22	11,95	9,27	18,49	12,18
NH_3 en mg/Nm³	30	0,10	0,11	0,52	0,59	0,45	0,18	0,16	0,20
Dioxines en ng/Nm³	0,1 ng/M3	0,008	0,018	0,0155	0,012	0,010	0,008	0,013	0,011

Compteurs horaires

Dépassement sur les seuils semi-horaires

	2016	2017	2018	2019	2020
Ligne 1	2,1 h	3,4 h	0,8 h	1,3 h	0,7 h
Ligne 2	2,2 h	0,5 h	1,0 h	2,5 h	0,0 h

Les valeurs 2020 sont encore bien en dessous des seuils des 60 h maxi par an et par ligne

Les valeurs d'émission sont largement inférieures à la réglementation européenne des Garanties Environnementales.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_22-DE

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_27-DE

ValEco
Ambroise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JUIN2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

TRAITEMENT

Date de convocation : **23/06/2021**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **18**

Votants : **21**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :
Agglopolys : *BORDE François, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MOREIRA Claire, suppléante.*
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : *LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires*
SMICTOM Amboise : *BENOIST Blandine, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires.*
VALDEM Vendôme : *BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires.*

Sont excusés et ont donné pouvoir :
BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à GASPARINI Jean-Luc, MASSON Philippe à MERESS Rachid, BOUTARD Thierry à CHATELLIER Richard, SCHNEL Alain à LOUAULT Vincent

Membres excusés :
BANCHEREAU Marie-Odile, ROUIN Thierry, GENAY Benoît, MENOU Hélène, RANVAL Lionel, YSABELLE Stéphane, AUGIAS Franck, CICUTTI Mirelle

FINANCES LOCALES : Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2021-27
Approbation des Comptes de gestion 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1612-12 et L.2121-31,
Vu les comptes administratifs 2020,
Considérant que les opérations ont été faites régulièrement,

J'ai l'honneur de vous soumettre pour approbation, les comptes de gestion de l'exercice comptable 2020 présentés par M. DUBOIS, Trésorier de Blois Agglomération.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :
- *justifier l'exécution du budget ;*
- *présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière du syndicat ValEco.*

Il comporte :
- *une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;*
- *le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.*

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_27-DE

ValEco
Amboise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	Résultat à la clôture 2019	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
I – Budget Principal				
Investissement	- 94 146.13		341 151.79	247 005.66
Fonctionnement	620 459.79	99 806.78	417 419.16	938 072.17
TOTAL I	**526 313.66**	**99 806.78**	**758 570.95**	**1 185 077.83**
II – Budgets des services à caractère administratif				
SERVICE COLLECTE				
Investissement			120 756.41	120 756.41
Fonctionnement			663 272.11	663 272.11
Sous total			**784 028.52**	**784 028.52**
SERVICE VALCOMPOST				
Investissement			17 809.86	17 809.86
Fonctionnement			- 184 119.71	- 184 119.71
Sous-total			**- 166 309.85**	**- 166 309.85**
SERVICE CTV AMBOISE				
Investissement			- 44 947.09	- 44 947.09
Fonctionnement			797 962.06	797 962.06
Sous-total			**753 014.97**	**753 014.97**
SERVICE CT VALDEM				
Investissement			0	0
Fonctionnement			0	0
Sous-total			**0**	**0**
TOTAL II			**1 370 733.64**	**1 370 733.64**
Total I + II	**526 313.66**	**99 806.78**	**2 129 304.59**	**2 555 811.47**

Les résultats des comptes de gestion sont conformes aux résultats de nos comptes administratifs de l'exercice 2020 qui sont soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ARRÊTE les comptes de gestion comme ci-dessus mentionnés en euros,***
- ***DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par M. DUBOIS, Trésorier de Blois Agglomération, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes conformément au code général des collectivités territoriales,***
- ***APPROUVE les comptes de gestion 2020 de ValEco.***

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
- 8 JUIL. 2021

Publié ou notifié, le :
- 8 JUIL. 2021

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 07 juillet 2021.

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

ValEco
6 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 63
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041003 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. BLOIS AGGLOMERATION ETABLISSEMENT : SERVICE VALCOMPOST

Résultats budgétaires de l'exercice

22002 - SERVICE VALCOMPOST

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	561 389,06	701 689,52	1 263 078,58
Titres de recette émis (b)	237 940,35	418 962,61	656 902,96
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	237 940,35	418 962,61	656 902,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	561 389,06	701 689,52	1 263 078,58
Mandats émis (f)	220 130,49	603 106,32	823 236,81
Annulations de mandats (g)		24,00	24,00
Depenses nettes (h = f - g)	220 130,49	603 082,32	823 212,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 809,86		
(h - d) Déficit		184 119,71	166 309,85

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 8 JUIL 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_27-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22002 - SERVICE VALCOMPOST

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT . 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SERVICE VALCOMPOST Investissement Fonctionnement			17 809,86 -184 119,71		17 809,86 -184 119,71
Sous-Total			-166 309,85		-166 309,85
TOTAL II			-166 309,85		-166 309,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-166 309,85		-166 309,85

Envoyé en préfecture le 08/01/2021
Reçu en préfecture le 08/01/2021
Affiché le
ID : 041-254100054-20210630-2021_27-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

22001 - SERVICE COLLECTE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	179 146,33	1 786 146,33	1 965 292,66
Titres de recette émis (b)	174 146,33	2 115 789,01	2 289 935,34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	174 146,33	2 115 789,01	2 289 935,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	179 146,33	1 786 146,33	1 965 292,66
Mandats émis (f)	53 389,92	1 452 547,65	1 505 937,57
Annulations de mandats (g)		30,75	30,75
Depenses nettes (h = f - g)	53 389,92	1 452 516,90	1 505 906,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	120 756,41	663 272,11	784 028,52
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL 2021
ID : 041-254105054-20210650-2021_27-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72001 - SERVICE COLLECTE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (EXERCICE 2020)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SERVICE COLLECTE					
Investissement			120 756,41		120 756,41
Fonctionnement			663 272,11		663 272,11
SOUS-TOTAL			784 028,52		784 028,52
TOTAL II			784 028,52		784 028,52
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			784 028,52		784 028,52

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-241000564-20210630-2021_27-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

22003 - SCE P COMPOSTAGE C TRF AMBOISE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	264 000,00	2 525 728,08	2 789 728,08
Titres de recette émis (b)		2 882 705,76	2 882 705,76
Réductions de titres (c)		426 389,18	426 389,18
Recettes nettes (d = b - c)		2 456 316,58	2 456 316,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	264 000,00	2 525 728,08	2 789 728,08
Mandats émis (f)	44 947,09	1 689 708,88	1 734 655,97
Annulations de mandats (g)		31 354,36	31 354,36
Depenses nettes (h = f - g)	44 947,09	1 658 354,52	1 703 301,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		797 962,06	753 014,97
(h - d) Déficit	44 947,09		

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL 2021
ID : 041-254100054-20210630-2021_27-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22003 - SCE P COMPOSTAGE C TRF AMBOISE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SCE P COMPOSTAGE C TRF AMBOISE					
Investissement			-44 967,09		-44 967,09
Fonctionnement			797 982,06		797 982,06
Sous-Total			753 014,97		753 014,97
TOTAL II			753 014,97		753 014,97
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			753 014,97		753 014,97

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-241010054-20210630-2021_274-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

22000 - SYNDMC TRAIT DECHETS VAL ECO

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 763 110,78	11 376 111,01	13 139 221,79
Titres de recette émis (b)	645 801,23	10 715 170,84	11 360 972,07
Réductions de titres (c)		3 442 641,97	3 442 641,97
Recettes nettes (d = b - c)	645 801,23	7 272 528,87	7 918 330,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 763 110,78	11 376 111,01	13 139 221,79
Mandats émis (f)	372 569,61	7 186 498,30	7 559 067,91
Annulations de mandats (g)	67 920,17	331 388,59	399 308,76
Dépenses nettes (h = f - g)	304 649,44	6 855 109,71	7 159 759,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	341 151,79	417 419,16	758 570,95
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_27-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22600 - SYNDIC TRAIT DECHETS VAL ECO

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-94 146,13		341 151,79		247 005,66
Fonctionnement	620 459,79	99 806,78	417 419,16		938 072,17
TOTAL I	526 313,66	99 806,78	758 570,95		1 185 077,83
II - Budgets des services à caractère administratif					
22001-SERVICE COLLECTE					
Investissement			120 756,41		120 756,41
Fonctionnement			663 272,11		663 272,11
Sous-Total			784 028,52		784 028,52
22002-SERVICE VALCOMPOST					
Investissement			17 809,86		17 809,86
Fonctionnement			-184 119,71		-184 119,71
Sous-Total			-166 309,85		-166 309,85
22002-SCE P COMPOSTAGE D TRI A					
Investissement			-44 947,09		-44 947,09

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_27-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - SYNDMC TRAIT DECHETS VAL ECO

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement			797 962,06		797 962,06
Sous-Total			753 014,97		753 014,97
22001-SCE CENTRE TRANSFERT DE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II			1 370 733,64		1 370 733,64
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	526 313,66	99 806,70	2 129 304,59		2 555 811,47

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254100684-20210630-2021_2T-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041003 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. BLOIS AGGLOMERATION ETABLISSEMENT : SCE CENTRE TRANSFERT DE VALDEM

Résultats budgétaires de l'exercice

22004 - SCE CENTRE TRANSFERT DE VALDEM

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a) Titres de recette émis (b) Réductions de titres (c) Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e) Mandats émis (f) Annulations de mandats (g) Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent (h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_27-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22004 - SCE CENTRE TRANSFERT DE VALDEM

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SCE CENTRE TRANSFERT DE VALDEM Investissement Fonctionnement Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 041-254100054-20210630-2021_27-DE

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_28-DE

ValEco
Amboise - Blois - Vendôme
Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JUIN2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

TRAITEMENT

Date de convocation : **23/06/2021**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **17**

Votants : **20**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :
Agglopolys : *BORDE François, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MOREIRA Claire, suppléante.*
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : *LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires*
SMICTOM Amboise : *BENOIST Blandine, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires.*
VALDEM Vendôme : *BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires.*

Sont excusés et ont donné pouvoir :
BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à GASPARINI Jean-Luc, MASSON Philippe à MERESS Rachid, BOUTARD Thierry à CHATELLIER Richard, SCHNEL Alain à LOUAULT Vincent

Membres excusés :
BANCHEREAU Marie-Odile, ROUIN Thierry, GENAY Benoît, MENOU Hélène, RANVAL Lionel, YSABELLE Stéphane, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille

FINANCES LOCALES : Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2021-28
Approbation des Comptes administratifs 2020 du budget général et des budgets annexes

Le Président se retire et Monsieur BOULAY Thierry présente les comptes administratifs 2020.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
Les comptes administratifs :

- *Rapprochent les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;*
- *Présentent les résultats comptables de l'exercice ;*
- *Sont soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.*

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 82 53
Fax : 02 54 74 82 28

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254100054-20210630-2021_28-DE

ValEco
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

Résultats budgétaires de l'exercice 2020 – BUDGET GENERAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 763 110.78	11 376 111.01	13 139 221.79
Titres de recette émis (b)	645 801.23	10 715 170.84	11 360 972.07
Réductions de titres (c)		3 442 641.97	3 442 641.97
Recettes nettes (d=b-c)	645 801.23	7 272 528.87	7 918 330.10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 763 110.78	11 376 111.01	13 139 221.79
Mandats émis (f)	372 569.61	7 186 498.30	7 559 067.91
Annulations de mandats (g)	67 920.17	331 388.59	399 308.76
Dépenses nettes (h = f - g)	304 649.44	6 855 109.71	7 159 759.15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent (h – d) Déficit	341 151.79	417 419.16	758 570.95

Résultats budgétaires de l'exercice 2020 – BUDGET ANNEXE COLLECTE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	179 146.33	1 786 146.33	1 965 292.66
Titres de recette émis (b)	174 146.33	2 115 789.01	2 289 935.34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	174 146.33	2 115 789.01	2 289 935.34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	179 146.33	1 786 146.33	1 965 292.66
Mandats émis (f)	53 389.92	1 452 547.65	1 505 937.57
Annulations de mandats (g)		30.75	30.75
Dépenses nettes (h = f - g)	53 389.92	1 452 516.90	1 505 906.82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent (h – d) Déficit	120 756.41	663 272.11	784 028.52

Résultats budgétaires de l'exercice 2020 – BUDGET ANNEXE VALCOMPOST

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	561 389.06	701 689.52	1 263 078.58
Titres de recette émis (b)	237 940.35	418 962.61	656 902.96
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	237 940.35	418 962.61	656 902.96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	561 389.06	701 689.52	1 263 078.58
Mandats émis (f)	220 130.49	603 106.32	823 236.81
Annulations de mandats (g)		24.00	24.00
Dépenses nettes (h = f - g)	220 130.49	603 082.32	823 212.81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent (h – d) Déficit	17 809.86	184 119.71	166 309.85

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_28-DE

ValEco
Ambroise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

Résultats budgétaires de l'exercice 2020 – BUDGET ANNEXE AMBOISE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	264 000.00	2 525 728.08	2 789 728.08
Titres de recette émis (b)		2 882 705.76	2 882 705.76
Réductions de titres (c)		426 389.18	426 389.18
Recettes nettes (d=b-c)		2 456 316.58	2 456 316.58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	264 000.00	2 525 728.08	2 789 728.08
Mandats émis (f)	44 947.09	1 689 708.88	1 734 655.97
Annulations de mandats (g)		31 354.36	31 354.36
Dépenses nettes (h = f – g)	44 947.09	1 658 354.52	1 703 301.61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent		797 962.06	753 014.97
(h – d) Déficit	44 947.09		

Résultats budgétaires de l'exercice 2020 – BUDGET ANNEXE VALDEM

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f – g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent			
(h – d) Déficit			

Considérant que les comptes administratifs sont conformes au compte de gestion,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE les comptes administratifs 2020.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : – 8 JUIL. 2021

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 07 juillet 2021.

Publié ou notifié, le : – 8 JUIL. 2021

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103054-20210630-2021_29-DE

ValEco
Ambroise - Blois - Vendôme
Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JUIN2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

TRAITEMENT

Date de convocation : **23/06/2021**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **18**

Votants : **21**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :
Agglopolys : *BORDE François, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MOREIRA Claire, suppléante.*
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : *LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires*
SMICTOM Amboise : *BENOIST Blandine, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires.*
VALDEM Vendôme : *BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires.*

Sont excusés et ont donné pouvoir :
BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à GASPARINI Jean-Luc, MASSON Philippe à MERESS Rachid, BOUTARD Thierry à CHATELLIER Richard, SCHNEL Alain à LOUAULT Vincent

Membres excusés :
BANCHEREAU Marie-Odile, ROUIN Thierry, GENAY Benoit, MENOU Hélène, RANVAL Lionel, YSABELLE Stéphane, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille

FINANCES LOCALES : Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 2021-29
Créances éteintes 2021 pour insuffisance d'actif sur liquidation judiciaire

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1617-5,
Vu le Code du Commerce, notamment les articles L.643-1 à L.643-13,
Vu le jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif prononcé par le Tribunal de commerce de Blois,
Vu la demande d'annulation de titres par le Responsable du Centre des Finances Publiques de Blois Agglomération,
Considérant la nécessité de prononcer l'annulation des titres des créances concernées :

- *Redevance spéciale 2013 :*
  - *LE VINOLIEN –pour un montant de 1 442.78 €.*
- *Redevance spéciale 2014 :*
  - *LE VINOLIEN –pour un montant de 1 480.00 €.*
- *Redevance spéciale 2015 :*
  - *LE VINOLIEN – pour un montant de 1 480.00*

TOTAL : 4 402.78 €

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 63
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_29-DE

ValEco
Amboise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'annulation de ces titres en créances éteintes énoncés ci-dessus, qui feront l'objet d'un mandat à l'article 6542 « Créances éteintes ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***SE PRONONCE favorablement sur l'annulation de titres en créances éteintes pour un montant total de 4 402.76 €,***
- ***AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.***

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : 8 JUIL. 2021

Publié ou notifié, le : 8 JUIL. 2021

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 07 juillet 2021.

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO (Loir-et-Cher)

ValEco
6 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le - 8 JUIL. 2021
ID : 041-254103064-20210630-2021_30-DE

ValEco
Ambroise - Blois - Vendôme
Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JUIN2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

TRAITEMENT

Date de convocation : **23/06/2021**

Nombre de délégués en exercice : **27**

Présents : **18**

Votants : **21**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de ValEco à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

Liste des membres présents :
Agglopolys : *BORDE François, GASPARINI Jean-Luc, HERRAIZ Pierre, LAFFONT Yann, MARY Christian, MERESS Rachid, titulaires. MOREIRA Claire, suppléante.*
Communauté de Communes Beauce Val de Loire :
Communauté de Communes Grand Chambord : *LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires*
SMICTOM Amboise : *BENOIST Blandine, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires.*
VALDEM Vendôme : *BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, GARNIER Annette, GAUTHIER Laurent, HARANG Brigitte, JEANTHEAU Nicole, titulaires.*

Sont excusés et ont donné pouvoir :
BOURGUEIL Philippe à BORDE François, BOUSSIQUOT Henry à GASPARINI Jean-Luc, MASSON Philippe à MERESS Rachid, BOUTARD Thierry à CHATELLIER Richard, SCHNEL Alain à LOUAULT Vincent

Membres excusés :
BANCHEREAU Marie-Odile, ROUIN Thierry, GENAY Benoît, MENOU Hélène, RANVAL Lionel, YSABELLE Stéphane, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : Environnement

DELIBERATION N° 2021-30
Rapport annuel 2020 ValEco : prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Vu l'article D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 modifiant le contenu minimal du rapport annuel à réaliser par les collectivités en chargent du service public de prévention et des gestions des déchets ménagers et assimilés,
Considérant la nécessité de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public permettant d'informer les usagers du service,
Considérant le projet de rapport annuel 2020 présenté aux élus de ValEco,

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- *Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;*
- *Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;*
- *Inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.*

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 63
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

ValEco
Amboise - Blois - Vendôme
Syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE le rapport annuel 2020 de ValEco.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

– 8 JUIL. 2021

Publié ou notifié, le :

– 8 JUIL. 2021

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 07 juillet 2021.

Le Président,
Christian MARY

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ Loir-et-Cher ★

SYNDICAT MIXTE VAL-ECO ★ Loir-et-Cher ★

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 26

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le – 8 JUIL. 2021
ID : 041-254100054-20210630-2021_30-DE

VAL ECO

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public

VAL-ECO - 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois - Tel : 02.54.74.62.53
fax : 02.54.74.62.26 - site internet : valeco41.fr - mail : valeco41@valeco41.fr

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Avant-propos :

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale, la Covid-19. Encore appelée le Coronavirus, cette pandémie a très fortement impacté les missions et activités du Syndicat VAL-ECO.

Fermeture du service public, annulation des événements grand public, et mise en place du télétravail ont été privilégiés toute l'année.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

SOMMAIRE

I. Présentation - Organisation générale du Syndicat 5

I.1 Territoire & compétences de VAL-ECO 5
I.2 Elus & Personnel de VAL-ECO 7
I.3 Prévention des risques professionnels 13
I.4 Indicateurs financiers 14

II. Collecte des ordures ménagères résiduelles 21

II.1 Organisation de la collecte 21
II.2 Quantités & Evolution de la collecte des ordures ménagères 25

III. Collecte sélective en apport volontaire 26

III.1 Organisation de la collecte sélective 26
III.2 Quantités & Evolution de la collecte sélective 27

IV. Déchèterie 28

IV.1 Organisation de la collecte en déchèteries 28
IV.2 Quantités & Evolution de la collecte en déchèteries 28
IV.3 Collecte de l'amiante 29

V. Traitement – Valorisation des déchets 30

V.1 ValCante - ex Arcante 30
V.2 Centre de tri de Mur-de-Sologne 34
V.3 Centre de tri ValorPôle 35
V.4 Traitement des déchets verts 36
V.4.1 Plateforme de compostage de déchets verts du blaisois VALCOMPOST 36
V.4.2 Plateforme de compostage de déchets verts d'Amboise 43
V.4.3 Traitement des déchets verts par ValDem 44

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-264103054-20210630-2021_30-DE

VI. Sensibilisation des publics 45

VI.1 Communication grand public 45
VI.2 Animations scolaires 47

VII. Prévention des déchets 48

VII.1 Valorisation des déchets organiques 48
A. Compostage individuel 48
B. Lombricompostage 48
C. Compostage en habitat partagé 49
D. Compostage en établissement 49
E. Dispositif de prêt de broyeurs de déchets verts 50

VII.2 Autres actions de prévention des déchets 51
A. Des poules pour réduire le gaspillage alimentaire 51
B. Sensibilisation des professionnels à la prévention 51
C. Sensibilisation des organisateurs d'évènements 52
D. Sensibilisation à la récupération, au don, à la location, réemploi et à la réparation 52

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_30-DE

I. Présentation – Organisation générale du Syndicat

I.1 Territoire & compétences de VAL-ECO

➲ Traitement des déchets

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020 :
Le Syndicat VAL-ECO a évolué au 1er janvier 2020. Ce nouveau Syndicat est désormais composé de plusieurs structures se situant à Blois, Fossé, Amboise et Vendôme. Le Smictom d'Amboise, et le Syndicat ValDem ont adhéré à VAL-ECO en transférant la compétence traitement, c'est à dire le quai de transfert, le tri et le traitement des déchets recyclables et non recyclables, le traitement des déchets verts, le conditionnement des cartons et la prévention des déchets.

Anciennement dénommé le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du blaisois, VAL-ECO est renommé Syndicat Interdépartemental de collecte et traitement des déchets.
Le Syndicat assure aujourd'hui :
- **la collecte pour 13 341 habitants et le**
- **traitement des déchets ménagers pour 244 972 habitants répartis sur les départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, de la région Centre Val de Loire.**

La filière de valorisation matière correspond au recyclage des déchets triés, la filière de valorisation énergétique correspond à l'incinération des ordures ménagères à l'usine ValCante (anciennement dénommée Arcante). L'énergie issue de la combustion est réutilisée pour la production de chauffage et d'électricité. La filière de valorisation agronomique comprend le compostage. Les déchets verts sont transformés en compost sur les plateformes de compostage situées à Fossé (41) et Amboise (37).

VAL-ECO assure aussi la promotion du
- compostage et lombricompostage à domicile, en habitat collectif et en restauration scolaire
- la sensibilisation des scolaires, et tous publics (administrations, entreprises) à la réduction des déchets.

Territoire ValEco

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Collecte des déchets

Depuis le 1er janvier 2012, la compétence collecte des déchets est assurée sur 10 communes réparties sur 2 communautés de communes. La population représente 13 071 habitants en 2020.

Territoire collecte de VAL-ECO		
Communauté de communes	Communes	Population totale INSEE 2020
Communauté de communes du Grand Chambord	Bracieux	1 324
	Huisseau-sur-Cosson	2 338
	Montlivault	1 395
	Mont-Près-Chambord	3 392
	Tour-en-Sologne	1 133
	St-Claude-de-Diray	1 823
Communauté de communes Beauce Ligérienne	Mulsans	515
	Maves	677
	Villexanton	202
	Cour-sur-Loire	272
Total		**13 071**

La compétence collecte regroupe :

- La collecte sélective en apport volontaire
- La collecte des ordures ménagères résiduelles
- La collecte des déchets des professionnels
- La gestion de 4 déchèteries
- La gestion des éco-organismes et de leurs filières de déchets.

Territoire de VAL-ECO collecte (10 communes)
Territoire d'Agglopolys collecte (42 communes)

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

I.2 Elus et personnel de VAL-ECO

➲ Elus

Par délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 portant sur les nouveaux statuts de VAL-ECO à compter du 1er janvier 2020, le Comité syndical de VAL-ECO comprend 27 délégués titulaires et 27 suppléants. Le Bureau se compose de 16 élus, dont le président et les 5 Vice-présidents de VAL-ECO.

Après les élections municipales de 2020, de nouveaux élus ont été désignés.
La nouvelle mandature est en place depuis le 19 octobre 2020.
Le nombre de délégués du Comité syndical reste identique. Le Bureau se compose quant à lui du président et de quatre vice-présidents.

Composition du comité syndical au 19 octobre 2020

Interco	Titulaires		Suppléants	
Agglopolys	BORDE	François	BANCHEREAU	Marie-Odile
	BOURGUEIL	Philippe	BENAKCHA	Malik
	BOUSSIQUOT	Henry	FROUIN	Thierry
	ELBORY	Dominique	GENAY	Benoît
	GASPARINI	Jean-Luc	JEAN-FRANCOIS	Jérôme
	HERRAIZ	Pierre	LE GALL	Emmanuelle
	LAFFONT	Yann	MARSEAULT	Baptiste
	LE BELLU	Nicole	MENOU	Hélène
	MARY	Christian	MOISAN	Marie-Thérèse
	MASSON	Philippe	MOREIRA	Claire
	MERESS	Rachid	RANVAL	Lionel
CCBVL Beauce Val de Loire	DAVID	Alain	GONIDEC	Jean-Yves
CCGC Grand Chambord	LEGENDRE	Philippe	DUCHET	Patrice
	MARGOIL	Bruno	MARCILHAC	Julien
SMICTOM	BENOIST	Blandine	AUGIAS	Franck
	BOUTARD	Thierry	CASSABE	Michel
	CHATELLIER	Richard	CICUTTI	Mireille
	DUPUIS	Brigitte	DENIAU	Philippe
	LOUAULT	Vincent	EHLINGER	Pierre
	SCHNEL	Alain	LEPRINCE	Marc
	YSABELLE	Stéphane	POTTIER	Patrice
VALDEM	BOULAY	Thierry	FLAMENT	Nadia
	DEREVIER	Alain	FOURMONT	Thierry
	GARNIER	Annette	HALAJKO	Alain
	GAUTHIER	Laurent	MANCEAU-GUILHERMOND	Françoise
	HARANG	Brigitte	ROUSSELET	Benoît
	JEANTHEAU	Nicole	VAILLANT	Jeanine

Exécutif	Fonction	Attribution
MARY Christian	Président	Affaires générales
BOULAY Thierry	1er vice-président	Finances
LOUAULT Vincent	2ème vice-président	Plateformes déchets verts et centres de transfert
LAFFONT Yann	3ème vice-président	Prévention et communication
LEGENDRE Philippe	4ème vice-président	Collecte

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Ressources humaines

EFFECTIFS

Equivalent Temps Plein : 25.40 ETP

Dont 23.98 ETP sur emploi permanent et 0.06 ETP en intérim.

Nombre d'agents

34 agents employés par la collectivité en 2020, dont 28 en poste au 31/12/2020.

- 25 fonctionnaires (73.5%)
- 2 contractuels sur emploi permanent (6%)
- 7 contractuels sur emploi non permanent (20.5%)

2 intérimaires ont complété ponctuellement les effectifs pour un total annuel de 105.00 heures.

DIRECTION

Un changement de direction générale a été opéré au 1er janvier 2020.

ORGANIGRAMME AU 31/12/2020

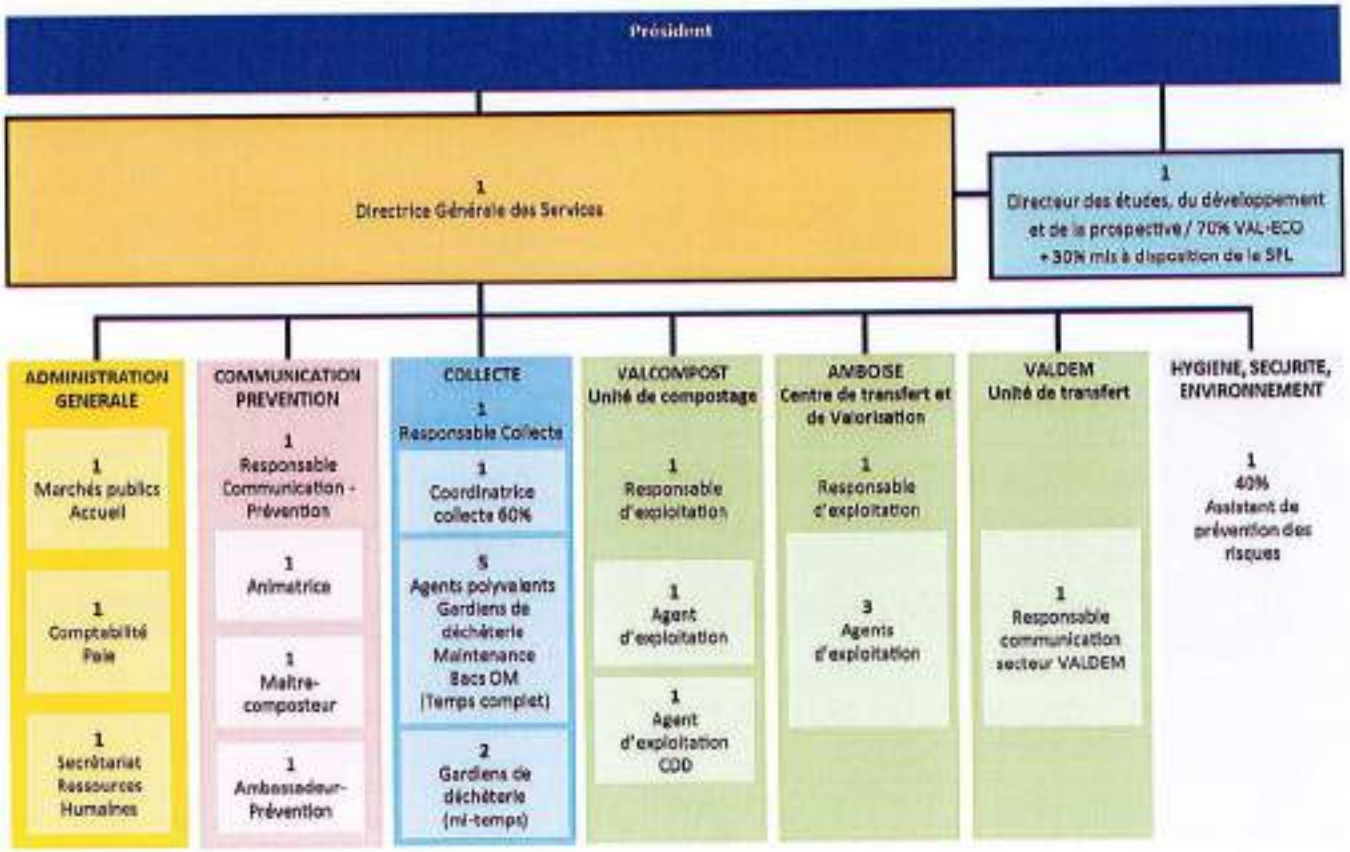

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

CARACTERISTIQUES DES EMPLOIS

Répartition par filière

	Répartition de tous les agents			*Répartition des agents permanents*		
Filière	Titulaire	Stagiaire	Contractuel	*Titulaire*	*Stagiaire*	*Contractuel*
Administrative	5		1	*5*		*1*
Animation	1			*1*		
Technique	18	1	8	*18*	*1*	*1*
TOTAL	**24**	**1**	**9**	***24***	***1***	***2***

	Répartition de tous les agents en ETP			*Répartition des agents permanents en ETP*		
Filière	Titulaire	Stagiaire	Contractuel	*Titulaire*	*Stagiaire*	*Contractuel*
Administrative	4.58		1	*4.58*		*1*
Animation	0.8			*0.8*		
Technique	16	0.68	2.28	*16*	*0.68*	*0.92*
TOTAL	**21.38**	**0.68**	**3.28**	***21.38***	***0.68***	***1.92***

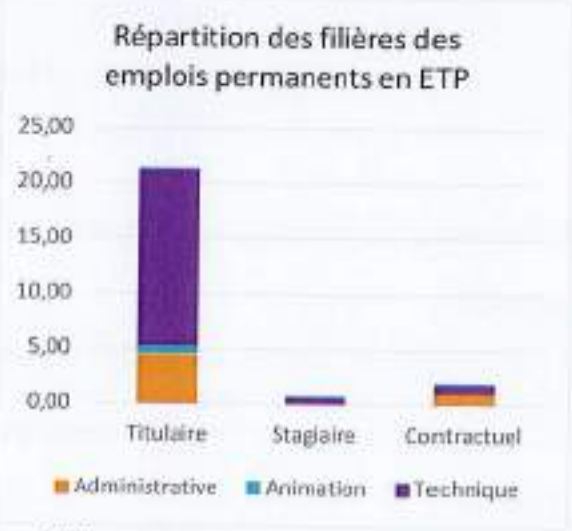

Répartition des catégories par filières de tous les agents en ETP

Filière	A	B	C
Administrative	3	1	1.58
Animation			0.80
Technique	1	4.75	13.21
TOTAL	***4***	***5.75***	***15.59***

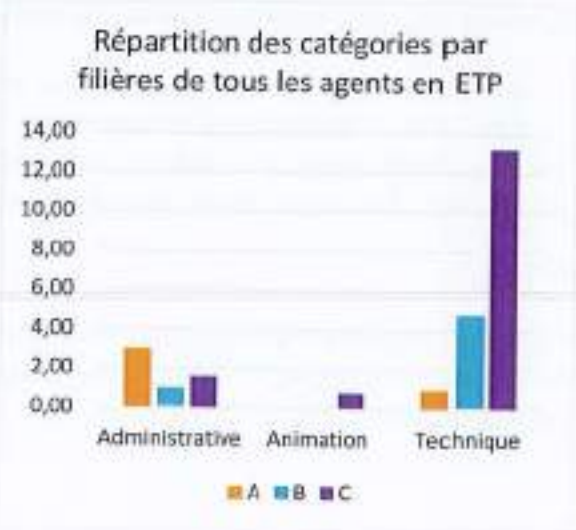

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Répartition Hommes / Femmes par tranche d'âge

Âge	18 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	**Total**
Hommes	1.09	2.92	3.03	4.28	3.94	**15.26**
Femmes	0	2.6	3.9	3	0.58	**10.08**
TOTAL	***1.09***	***5.52***	***6.93***	***7.28***	***4.52***	***25.34***

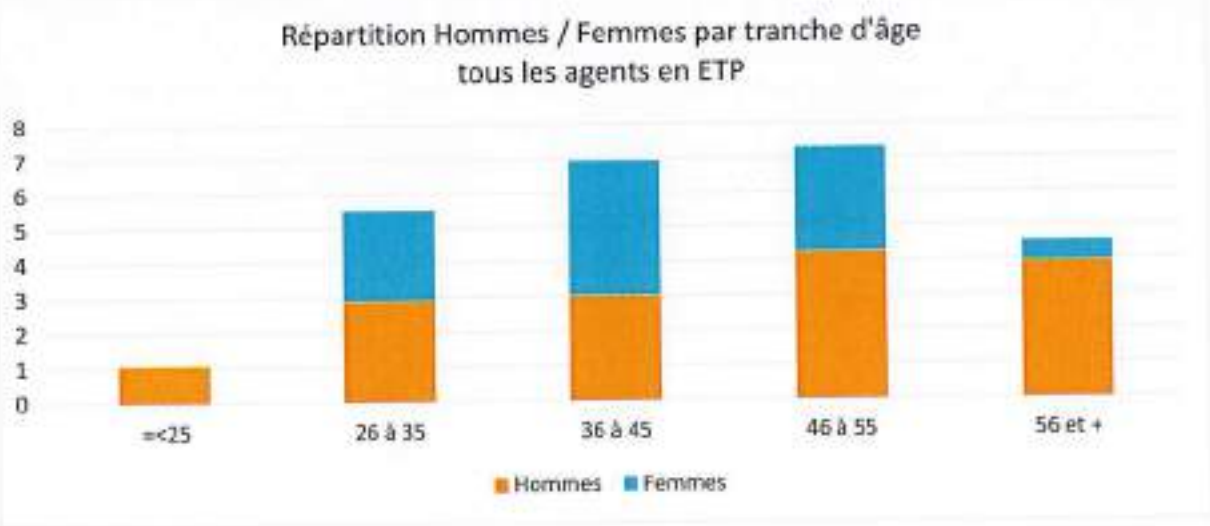

MOUVEMENTS DU PERSONNEL – EMPLOIS PERMANENTS

Arrivées

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, à compter du 01/01/2020, arrivée de 5 agents sur emploi permanent : 4 fonctionnaires du SMICTOM d'Amboise et 1 contractuel de Valdem. Un autre agent est venu compléter l'équipe par mutation au 01/06/2020.

Départs

Un départ en retraite au 31/05/2020.
Une fin de contrat au 30/11/2020.

MOUVEMENTS DU PERSONNEL - EMPLOIS NON-PERMANENTS

7 contractuels ont été embauchés pour accroissement temporaire d'activité, remplacement d'agent titulaire indisponible ou vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour un total annuel de **1.37 ETP** : 2 agents rattachés au service collecte et 5 agents rattachés au Centre de Transfert et de Valorisation d'Amboise.

INTERIM

Pour faire face aux absences d'agents en congés annuels ou en arrêt maladie, il a été nécessaire de recruter des employés intérimaires : **0.06 ETP**. Ils ont été affectés au Centre de Transfert et de Valorisation d'Amboise et à Valcompost.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

MISES A DISPOSITION

Un agent de catégorie A a été mis à disposition de la Société Publique Locale TRI VAL DE LOIR(E) du 1er janvier au 31 décembre 2020 à hauteur de 30 % de son temps de travail, afin de conduire les études et consultations préalables à la construction du centre de tri interdépartemental.

Un agent de catégorie C a été mis à disposition de la Société Publique Locale TRI VAL DE LOIR(E) à compter du 17 décembre 2020 à hauteur de 20 % de son temps de travail, afin de conduire des démarches administratives et financières.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

Travail à distance (télétravail)

10 agents on été autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail pendant la période de confinement décrétée par l'état d'urgence sanitaire.

Autorisations Spéciale d'Absence (ASA)

5 agents ont été placés en Autorisations Spéciale d'Absence pendant la période de confinement décrétée par l'état d'urgence sanitaire.

ABSENTEISME

Motif d'absence	Nb d'arrêt	Nb jours	Nb agents
Maladie ordinaire	21	291	12
Accident de Service	1	3	1
Temps Partiel Thérapeutique	1	213	1
Maternité / Paternité	2	22	2
TOTAL	***25***	***529***	***16***
nb d'agents sur emploi permanent			*27*
ratio nb jours par agent		*20*	

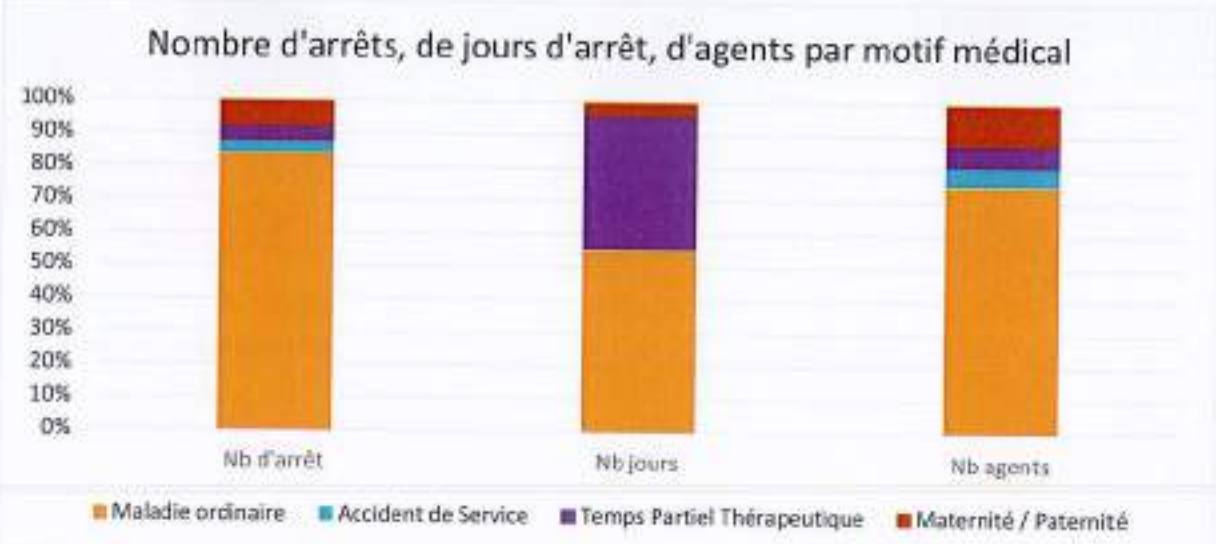

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

FORMATION

Type de formation	Nb jours	Nb d'agents	Nb d'heures
Test d'orientation concours B / CNFPT	0.5	1	3
Test d'orientation concours A / CNFPT	1.0	2	6
Prépa concours B / CNFPT	0.5	1	6
Prise de poste à responsabilité / CNFPT	6.0	2	36
Formation de professionnalisation / CNFPT	23.0	8	137
TOTAL	***31.0***	***14***	***188***

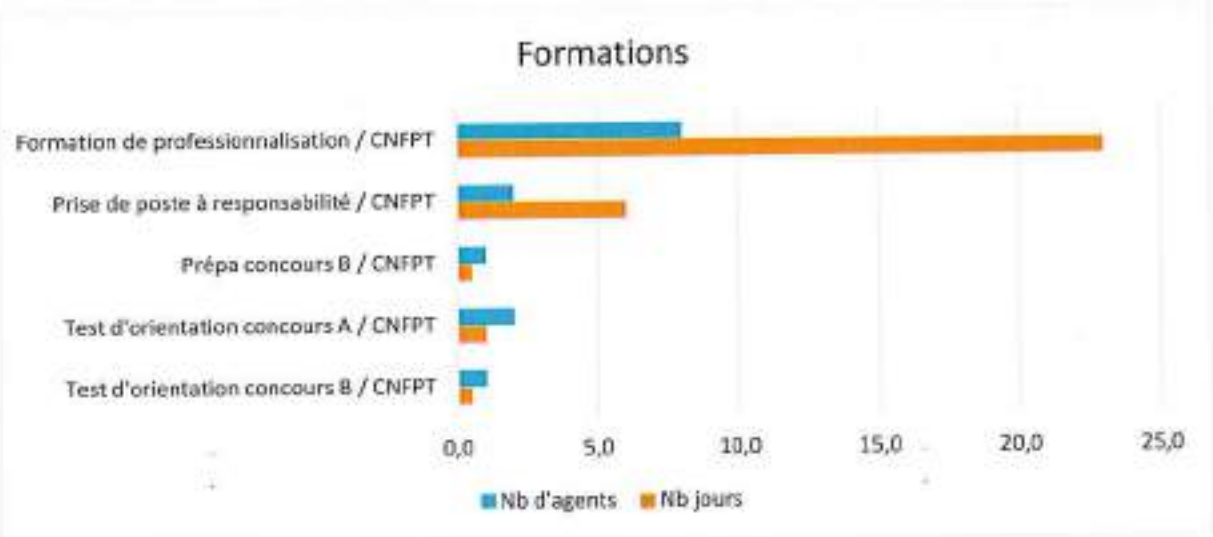

ORGANISME	Budget TTC
CNFPT (cotisation annuelle)	4 063.00
Frais de mission formation	1 143.52
Budget TOTAL	**5 206.52**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

I.3 Prévention des risques professionnels

Cette année 2020 a été particulière avec l'arrivée de la COVID-19. Les services ont dû se réorganiser au mieux afin de respecter les gestes barrières et les distanciations sociales. Plusieurs notes d'informations ont été distribuées durant l'année auprès des agents. Ces notes incluaient des consignes à suivre dans les bureaux, dans la salle de réunion, dans la cuisine et sur les différents sites.

Le document unique à été mis à jour et inclut une annexe COVID-19. Un kit de desinfection a été donné à chaque agent (gel hydroalcoolique, lingette desinfectante, spray, masque) et est renouvelé régulièrement aujourd'hui.

Un guide des bonnes pratiques a été réalisé pour chaque agent de VAL-ECO regroupant les bons gestes et les bons comportements à adopter au travail.

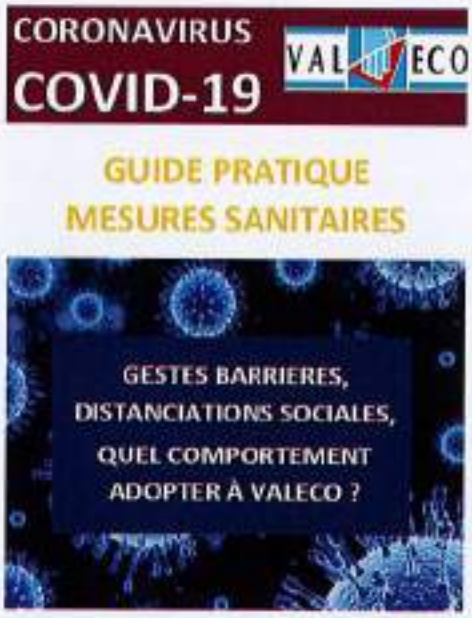

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

I.4 Indicateurs financiers

➲ Dépenses de fonctionnement – BUDGET GENERAL - TRAITEMENT

Le montant annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à ..... **6 855 109.71 €**

dont :

♦ **Charges à caractère général :** **5 547 132.27 €**

- Eau	534,62 €
- Energie et électricité	10 554.07 €
- carburant	4 426.74 €
- vêtements de travail	6 518.97 €
- Tri des déchets	679 124.12 €
- Incinération OM	4 189 396.19 €
- traitement déchets verts	70 041.60 €
- Mise en balle du carton	15 948.00 €
- entretien et réparation bâtiment public	6 337.34 €
- Assurances	69 314.72 €
- maintenance	42 491.29 €
- Honoraires	18 451.96 €
- annonces et insertions	3 022.55 €
- Transport	142 051.57 €
- voyages et déplacements	4 591.71 €
- frais d'affranchissement	1 603.49 €
- frais de télécommunication	4 784.21 €
- frais de nettoyage des locaux	9 781.37 €
- Taxe foncière (VALCANTE)	173 161.00 €
- autres charges de structure	55 636.61 €

Prévention :

* composteurs individuels + accessoires :	18 546.48 €
* composteurs collectifs :	2 261.60 €
* Participation aide achat gobelets	3 657.84 €
* Participation aide opération poules	3 513.06 €
- coût communication	11 381.16 €

♦ **Charges de personnel** ..... **888 117.99 €**

♦ **Autres charges de gestion courante** ..... **66 946.97 €**

dont :

Indemnités, retraite, missions élus :	59 274.81 €
Créances admises en non-valeur et éteintes	4 996.61 €
Autres	2 675.55 €

♦ **Charges financières (remboursement intérêts emprunt)** ..... **73 481.48 €**

♦ **Charges exceptionnelles (titres annulés)** ..... **12 543.12 €**

♦ **Opérations d'ordre (amortissement des immobilisations)** ..... **266 887.88 €**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Recettes de fonctionnement – BUDGET GENERAL - TRAITEMENT

Le montant annuel des recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à **7 272 528.87 €**

♦ Produits des services, du domaine et ventes..... 5 021 531.07 €
dont :
- Redevance ordures ménagères ..... 3 878 199.19 €
- Transport OM ..... 37 337.02 €
- Vente de composteurs aux particuliers ..... 10 925.46 €
- Redevance occupation de sols et droits usages (ARCANTE)..... 413 219.48 €
- Frais de contrôle (ARCANTE)..... 144 535.17 €
- Remboursement de frais (VALDEM) ..... 486 441.69 €
- autres ..... 50 873.06 €

Dotations subventions et participations..... 1 913 077.61 €
dont :
- Participation aux frais généraux ..... 1 271 045.00 €
- Participation au tri ..... 641 187.27 €
- FCTVA ..... 845.34 €

Participation chèques déjeuner agents ..... 13 833.01 €

Produits exceptionnels (remboursement chèques déjeuner 2019) ..... 536.43 €

Atténuation de charges ..... 323 550.75 €
Dont :
- Indemnités journalières et transfert de charges ..... 233 479.33 €
- Remboursement sur charges SS et prévoyance et transfert de charges ..... 90 071.42 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Dépenses de fonctionnement – BUDGET ANNEXE COLLECTE

Le montant annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020
s'élève à ..... **1 452 516.90 €**
dont :

♦ **Charges à caractère général :**	**976 724.97 €**
- Eau	411.27 €
- Energie et électricité	1 917.78 €
- Carburant	3 874.19 €
- Petit équipement	4 675.12 €
- Autres matières et fournitures	4 557.61 €
- Collecte des recyclables	79 035.62 €
- Tri des déchets	380 852.99 €
- Déchetteries	153 277.83 €
- Collecte des OM	291 145.42 €
- Entretien de terrain	2 300.40 €
- Assurances	2 244.60 €
- Autres frais divers	23 934.00 €
- Participation à la déchetterie de Mer	25 548.07 €
- autres charges de structure	2 950.07 €
♦ **Charges de personnel**	**299 208.58 €**
♦ **Charges financières (remboursement intérêts emprunt)**	**2 437.02 €**
♦ **Opérations d'ordre (amortissement des immobilisations)**	**174 146.33 €**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Recettes de fonctionnement – BUDGET ANNEXE COLLECTE

Le montant annuel des recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à **2 115 789.01 €**

♦ Produits des services, du domaine et ventes..... 254 313.61 €

dont :

- Vente de ferraille ..... 19 768.35 €
- Vente du plastique ..... 27 791.29 €
- Vente du papier ..... 75 233.85 €
- vente de l'acier ..... 2 262.91 €
- Vente du verre ..... 72 266.23 €
- Redevance spéciale Professionnels et Collectivités..... 56 071.03 €
- autres prestations de service..... 919.95 €

Dotations subventions et participations..... 1 857 628.85 €

dont :

- soutien ECO-MOBILIER ..... 24 950.69 €
- TEOM ..... 1 420 150.00 €
- Participation SIEOM de Mer (déchetteries)..... 115 944.00 €
- soutiens autres organismes ..... 280 166.43 €
- Régularisation TVA 2020 ..... 7 273.80 €
- autres ..... 9 143.93 €

Produits exceptionnels ..... 88.50 €

Atténuation de charges ..... 3 758.05 €

Dont :

- Indemnités journalières ..... 2 579.65 €
- Remboursement sur charges SS et prévoyance ..... 1 178.40 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Dépenses de fonctionnement – BUDGET ANNEXE VALCOMPOST

Le montant annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à ..... **603 082.32 €**

dont :

♦ **Charges à caractère général :**	**125 149.70 €**
- Eau	3 799.69 €
- Energie et électricité	22 613.46 €
- Carburant	12 398.37 €
- Petit équipement	677.98 €
- Autres matières et fournitures	15 404.13€
- Contrats de prestations de services	3 414.58 €
- entretien et réparation de bâtiment	4 642.16 €
- entretien matériel roulant	35 384.60 €
- entretien autres biens mobiliers	9 168.13 €
- maintenance	1 584.26 €
- assurances	2 520.64 €
- Etudes et recherches	1 166.00 €
- Autres frais divers	3 805.64 €
- annonces et insertions	1 440.00 €
- frais de nettoyage des locaux	5 376.43 €
- autres charges de structure	1 753.63 €
♦ **Charges de personnel**	**132 543.10 €**
♦ **Charges financières (remboursement intérêts emprunt)**	**107 449.17 €**
♦ **Opérations d'ordre (amortissement des immobilisations)**	**237 940.35 €**

➲ Recettes de fonctionnement – BUDGET ANNEXE VALCOMPOST

Le montant annuel des recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à **418 962.61 €**

♦ **Produits des services, du domaine et ventes**	**418 962.61 €**

dont :

- Vente de compost	53 004.07 €
- Apport déchets verts collectivités	336 412.27 €
- Apport déchets verts Professionnels	29 546.27 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_30-DE

➲ Dépenses de fonctionnement – BUDGET ANNEXE AMBOISE

Le montant annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020
s'élève à ..... **1 658 354.52 €**
dont :

♦ **Charges à caractère général :**	**1 482 698.70 €**
- Eau	546.88 €
- Energie et électricité	10 917.15 €
- Carburant	5 500.58 €
- Autres matières et fournitures	4 365.35 €
- Broyage criblage	39 607.95 €
- transport et tri	829 551.69 €
- TGAP	35 117.76 €
- Marché de traitement	432 141.44 €
- transport	79 065.09 €
- locations mobilières	1 938.00 €
- entretien bâtiment public	7 245.75 €
- entretien matériel roulant	10 170.88 €
- assurances	3 077.23 €
- Etudes et recherches	2 537.90 €
- Autres frais divers	4 327.72 €
- annonces et insertions	1 332.48 €
- versement à d'autres organismes	5 811.35 €
- autres charges de structure	9 443.50 €
♦ **Charges de personnel**	**171 560.82 €**
♦ **Charges financières (remboursement intérêts emprunt)**	**4 095.00 €**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Recettes de fonctionnement – BUDGET ANNEXE AMBOISE

Le montant annuel des recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à **2 267 273.29 €**

♦ Produits des services, du domaine et ventes.....2 257 799.14 €

dont :

- passage quai de transfert	186 631.24 €
- verre collectivités	13 327.28 €
- verre VEOLIA	6 464.32 €
- traitement déchets verts	147 801.19 €
- compost	251 111.89 €
- journées portes ouvertes	4 357.28 €
- traitement des OM	725 388.93 €
- tri	914 802.76 €
- divers	7 914.25 €

Produits exceptionnels	**1 769.00 €**
Atténuation de charges	**7 705.15 €**

Dont :

- Indemnités journalières	5 070.77 €
- Remboursement sur charges SS et prévoyance	2 634.38 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

II. Collecte des ordures ménagères résiduelles

II.1 Organisation de la collecte

VAL-ECO assure la compétence collecte des ordures ménagères pour ses 10 communes en prestation par le service collecte d'Agglopolys.

Chaque commune est collectée une fois par semaine entre 5h30 et 13h30 du mardi au jeudi. La CNAMTS 437 (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) recommande aux collectivités et aux prestataires ayant en charge la collecte des déchets, l'amélioration des conditions de travail et de santé des travailleurs. Elle donne des indications sur des mesures de prévention des risques professionnels (accidents, incidents, les marches arrières, manœuvres) afin d'appliquer sur le terrain des principes de prévention avec un travail commun du donneur d'ordre et du prestataire de collecte.

♦ Déchets acceptés et refusés

Déchets acceptés

Déchets refusés

- **Les déchets verts,**
- **Les gravats,**
- **Les déchets toxiques, les déchets médicaux**
- **Les déchets recyclables (bouteilles et pots en verre, bouteilles plastiques, papiers, cartons, journaux, emballages métalliques),**
- **Les cendres chaudes,**
- **Tous déchets ayant un pouvoir corrosif.**

♦ Jours de collecte – Volume et Maintenance des bacs

Mardi	Mercredi	Jeudi
Cour sur Loire	Bracieux	Maves
	Huisseau sur Cosson	Mulsans
	Mont Près Chambord	Villexanton
	Montlivault	
	Saint Claude de Diray	
	Tour en Sologne	

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

La collecte a lieu tous les jours, excepté le 1er janvier, 1er mai et le 25 décembre. Si la collecte tombe un de ces trois jours, celle-ci est décalée d'une journée.

COMMUNE	80L	120L	180L	240L	340L	660L
BRACIEUX	395	145	122	115	22	50
COUR SUR LOIRE	70	43	33	31	9	2
HUISSEAU SUR COSSON	431	294	272	155	11	24
MAVES	113	62	88	63	70	4
MONT PRES CHAMBORD	615	383	396	259	35	42
MONTLIVAULT	270	136	145	100	19	4
MULSANS	66	56	59	44	6	2
SAINT CLAUDE DE DIRAY	327	209	198	136	11	9
TOUR EN SOLOGNE	211	108	128	85	1	2
VILLEXANTON	42	42	36	10	3	0

VAL-ECO effectue en régie la maintenance des bacs à ordures ménagères. Les agents techniques sont intervenus plusieurs fois sur les communes pour :

- 174 livraisons,
- 123 changements de volume,
- 38 réparations et 11 retraits.

Maintenance des bacs		
Interventions		Quantités
Livraisons	80 litres	2
	120 litres	30
	180 litres	7
	240 litres	31
	340 litres	20
	660 litres	25
	TOTAL	115
Changement de Volume	80 litres → 120 litres	15
	80 litres → 240 litres	5
	80 litres → 340 litres	0
	120 litres → 240 litres	20
	180 litres → 240 litres	0
	180 litres → 340 litres	3
	180 litres → 120 litres	6
	240 litres → 120 litres	5
	340 litres → 120litres	1
	340 litres → 240litres	1
	340 litres → 660litres	2
	TOTAL	58
Réparation Couvercles	80 litres	3
	120 litres	3
	180 litres	10
	240 litres	8
	340 litres	3

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Maintenance des bacs		
Interventions		Quantités
	660 litres	2
	TOTAL	29
Retraits	Retrait bac	5
	TOTAL	5

♦ Déchets des professionnels – Redevance spéciale

La compétence des collectivités en charge de la gestion des déchets, se limite normalement exclusivement aux déchets des ménages. Cependant soucieux d'apporter une solution de proximité, le Syndicat VAL-ECO a souhaité continuer de prendre en charge les déchets de certaines activités économiques.

Selon l'article Article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. En complément, l'article L. 2224-14 précise que les collectivités qui assurent la collecte et le traitement des autres déchets définis par décret peuvent collecter et traiter sans sujétions techniques particulières ».

A cet effet, une convention a été élaborée pour la collecte et la valorisation des déchets, autres que ceux des ménages, dans le cadre du service public. Cette convention a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'exécution et de facturation du service de collecte et de traitement des déchets issus d'une activité professionnelle.

Elle détermine notamment la nature des obligations que VAL-ECO et les producteurs s'engagent à respecter ainsi que les conditions et les modalités d'exécution de la collecte des déchets.
Dès lors, VAL-ECO a institué une redevance spéciale (loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement) fondée exclusivement sur les coûts d'exploitation et de fonctionnement du service proposé :

- Collecte et traitement ordures ménagères en porte à porte
- Collecte et traitement des recyclables en apport volontaire
- Accès sur les 4 déchèteries (Bracieux, Huisseau-sur-Cosson, Mont-Près-Chambord et Montlivault)
- Maintenance des bacs roulants.

Chaque année les élus du Syndicat VAL-ECO adopte en Comité Syndical, les tarifs applicables d'une année sur l'autre. Par délibération en date du 18 décembre 2018, les élus du Comité Syndical de VAL-ECO ont adopté les tarifs applicables en 2019.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Montant de la redevance spéciale en 2019

Etablissements privés	Type d'application	Montant de la redevance spéciale					
		80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres	660 litres
Activités professionnelles privées	Application de la convention Exonération de TEOM	180 €	270 €	400 €	540 €	760 €	1 480 €
Salles des fêtes privées	Application de la convention Exonération de TEOM						
Maisons de retraite privées	Application de la convention Exonération de TEOM						
Tarif prorata ajout bacs supplémentaires en haute saison	Tarif pour un mois	15 €	22 €	33 €	45 €	63 €	123 €
Professionnels	Type d'application						
Artisans/commerçants	Application d'un forfait	180 € / an					
Partenaires publics	Type d'application						
Maisons de retraites publiques	Application d'un forfait Exonération de TEOM	50 €/ an / place					
Collèges	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	1400 € / an					

Autres adhérents	Type d'application	Forfait redevance spéciale	
Ecoles	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 classes	70 €/ an
		de 3 à 5 classes	140 € /an
		de 6 classes et plus	210 € / an
Cantines	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 classes	140 € /an
		de 3 à 5 classes	280 € /an
		de 6 classes et plus	425 € /an
Mairies, évènements annexes (brocantes, fêtes communales...)	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 0 à 499 hab	140 € / an
		de 500 à 1 499 hab	280 € / an
		de 1 500 hab et plus	425 €/ an
Salles des fêtes communales en location	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 0 à 100 m²	210 €/ an
		de 101 à 300 m²	425 € / an
		de 301 m² et plus	840 € / an
Marchés	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 commerçants	70 € / an
		de 3 à 5 commerçants	140 € / an
		de 5 à 10 commerçants	280 € / an
		de 11 commerçants et plus	700 €/ an

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

II.2 Quantités et évolutions de la collecte des ordures ménagères

Entre 2018 et 2019, la quantité annuelle d'ordures ménagères a légèrement diminué sur le territoire collecte. Elle est de 2 563, 48 tonnes en 2020 (2 470,91 tonnes en 2019). Or, la production globale d'ordures ménagères par habitant sur le territoire de VAL-ECO a augmenté sur les dix communes.

196.55 kg/hab/an en 2020 (189.99 kg/hab./an en 2019)

Quantités d'ordures ménagères collectées sur l'année 2020													
Année 2020	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Tonnage OMR	**236,28**	**179,71**	**192,53**	**248,41**	**199,8**	**196,29**	**230,40**	**195,27**	**237,12**	**205,58**	**196,52**	**245,57**	**2 563,48**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

III. Collecte sélective en apport volontaire

III.1 Organisation de la collecte sélective

Le tri des emballages recyclables s'effectue en apport volontaire. 42 points tri sont installés au sein des 10 communes. VAL-ECO fait appel à un prestataire, (la société SUEZ Environnement) pour la collecte sélective. Le vidage des colonnes s'effectue du lundi au samedi.

♦ Rappel des consignes de tri

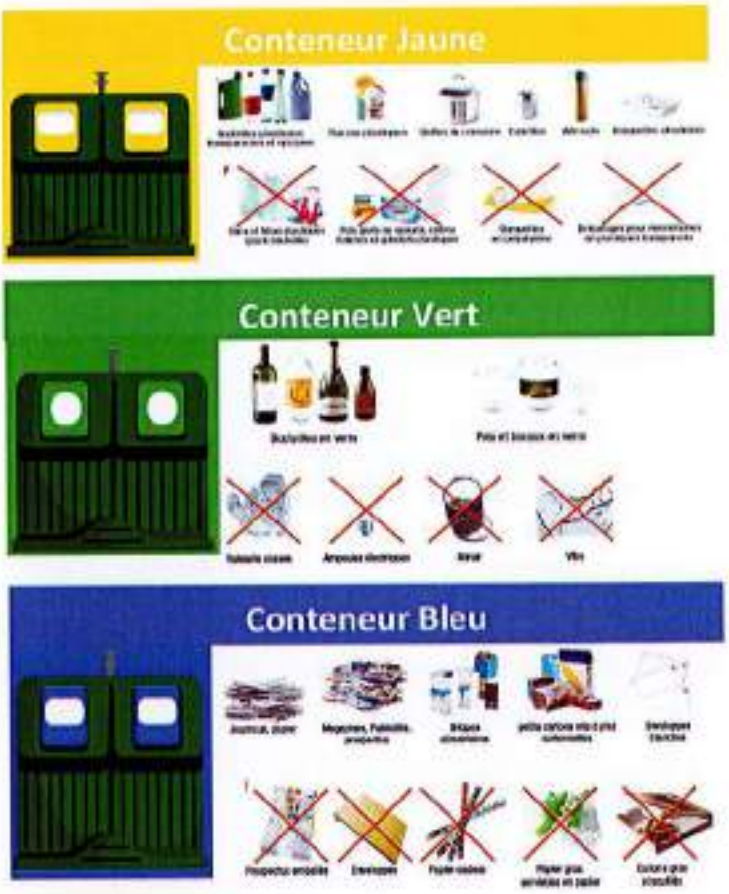

♦ Points de proximité sur le territoire

En 2020, 161 colonnes de tri sont installées sur le territoire, dont 27 enterrées, ce qui représente 1 point de proximité pour 310 habitants.

- 54 colonnes pour le verre
- 53 colonnes pour le plastique/métal
- 54 colonnes pour le papier/carton

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

III.2 Quantités & Evolution de la collecte sélective

Bilan de la collecte sélective en 2020								
	verre		plastique / métal		papier / carton		total tri sélectif	
Année	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)
2019	548 ,700	42,20	107,660	8,28	379,910	29,21	1036,270	79,68
2020	546,549	41,90	111,223	8,52	327,099	25,08	984,817	75,50

Le tonnage de l'année 2020 de la collecte sélective a atteint 984,81 tonnes, ce qui représente 75,51 kg/ habitant /an.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

IV. Déchèterie

IV.1 Organisation de la collecte en déchèteries

Les déchèteries de Bracieux, Montlivault, Huisseau / St-Claude et Mont-Près-Chambord sont gérées en régie par le Syndicat VAL-ECO.

Horaires d'ouverture des déchèteries							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BRACIEUX 145 rue des Genêts 41250 BRACIEUX	Eté	13h30 - 18h00		9h-12h00 13h30 - 18h00			9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00		13h30 - 17h00			9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
HUISSEAU / COSSON Les Ezbettes - rue de Morest 41350 Huisseau s/ Cosson	Eté	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00				9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00				13h30 - 17h00	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
MONTLIVAULT route de St Dyé 41350 Montlivault	Eté	13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00				9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00				9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
MONT PRES CHAMBORD Chemin du Buisson des Blés 41250 Mont Près Chambord	Eté	9h00-12h00 13h30 - 18h00			9h00 - 12h00 13h30 - 18h00		9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	9h00-12h00 13h30 - 17h00			13h30 - 17h00		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Les horaires d'été et d'hiver sont définis chaque année.

Les bennes des déchèteries sont évacuées par les prestataires suivants :

- SUEZ pour les bennes déchets verts
- Barbat pour les bennes tout-venant
- Veolia pour les bennes cartons, gravats et mobiliers
- Valrecy-Derichebourg pour les bennes ferrailles
- BS Environnement pour les déchets spéciaux

IV.2 Quantités & Evolution de la collecte en déchèteries

Tonnages collectés dans les bennes des déchèteries en 2020						
Matières	Bracieux	Huisseau sur Cosson	Montlivault	Mont-Près-Chambord	Année 2019	Année 2020
Tout Venant	267,92	400,22	321,26	308,66	1279,68	1298,06
Gravats	266,60	572,56	331,92	354,06	1736,35	1525,14
Végétaux	436,13	550,48	391,20	505,70	2027,25	1883,51
Ferraille	35,42	54,76	32,96	40,58	174,96	163,72
Cartons	31,62	31,50	28,68	26,82	133,40	118,62

Autres collectes spécifiques, en tonnes		
Matières	Déchèteries Année 2020	Année 2019
Hors Eco DDS	10,969	7,030

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Eco DDS	18,449	16,942
Huile Minérale	9,72	9,36
Huile végétale	1,80	1,42
DEEE	121,74	117,125
Mobilier	176,60	176,79
Radiographies	0,149	0,162
Batteries	1,735	1,274
Amiante*	4,980	3,14
Pneus	32,180	33,42 (mutualisé avec Agglopolys)
Petits extincteurs ménagers *	/	0,42
Piles	2,298	2,190
Cartouches d'encre	/	0,08
Ampoules et néons	0,315 de néons et 0,140 d'ampoules	0,26 de néons, et 0,156 d'ampoules
Textiles	68,450	69,84

Production de déchets	Territoire VAL-ECO Collecte
Ordures ménagères	**196,55 kg/hab/an** (189,99 kg/hab/an en 2019)
Déchets recyclables	**75,51 kg/hab/an** (79,68 kg/an/hab en 2019)
Déchets en déchèteries	**382,53 kg/hab/an*** (410,33 kg/hab/an en 2019)
Total production de déchets	**654,59 kg/hab/an** (680 kg/hab/an en 2019)

*calculé sur les 5 flux principaux en déchèteries (tout-venant, végétaux, gravats, cartons et ferraille).

IV.3 Collecte de l'amiante

Interdit depuis 1997, l'amiante a longtemps été utilisé dans de nombreux matériaux. Utilisé en brut, en vrac, en mélange au ciment ou aux matières plastiques, il présente des risques importants de maladies qui peuvent se manifester 40 ans après le début de l'exposition.

Après avoir pris rendez-vous auprès de particuliers souhaitant évacuer de l'amiante sur le territoire VAL-ECO collecte, 3,140 t d'amiante ont été réceptionnés au mois de juin.

L'opération sera renouvelée au printemps 2021 sur prise de rendez-vous auprès du service collecte.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_30-DE

V. Traitement – Valorisation des déchets

Depuis le 1er janvier 2020, VAL-ECO correspond à la réunion du territoire de Blois, Amboise et Vendôme pour le traitement des déchets.
Ainsi, le Smictom d'Amboise, et le Syndicat ValDem ont adhéré à VAL-ECO, en transférant la compétence "traitement", c'est à dire le quai de transfert, le tri et traitement des déchets recyclables et non recyclables, le traitement des déchets verts, le conditionnement des cartons et la prévention des déchets.

V.1 ValCante (ex Arcante)

VAL-ECO a signé avec SUEZ le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine pour 10 ans le 11 mars 2020. Arcante est renommée ValCante, Unité de valorisation énergétique.

La compétence traitement des déchets de VAL-ECO concerne 244 972 habitants en 2020, sur les secteurs d'Amboise, Blois et Vendôme.

A. Déchets recyclables

Les déchets recyclables à savoir les plastiques/métal, papiers/cartonnettes déposés par les usagers aux points tri, sont collectés et acheminés au centre de tri Arcante/ValCante de Blois. Seuls les déchets recyclables du Blaisois sont triés sur ce centre de tri.
Les déchets recyclables sont ensuite mis en balles par matière et envoyés vers les différentes filières de recyclage.

➲ Matériaux traités

Tonnage des matériaux traités à Arcante entre 2010 et 2020

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
VAL-ECO	Cartons déchèteries	569	610	608	629	604	655	676	746	959	847	822
	JRM	3 296	3 378	3 290	3 175	3 129	3 131	3123	3157	3166	3003	2653
	Plastique	633	656	677	713	720	742	762	812	970	879	879
	Bidons pétrole	3	3	0	-	-	-	-	-			
	Papiers Bureaux						11	2,90		36	34	
SITA	Cartons					120	3					
TOTAL		4 501	4 646	4 576	4 517	4 574	4 542	4564	4715	5131	4763	4354

Source : Rapport annuel Arcante 2020

Le verre n'est pas trié sur le centre de tri. Il est stocké dans une alvéole au lieu-dit Bel Air à Fossé sur le site de SUEZ Environnement. Il est ensuite envoyé dans plusieurs industries :

- VERRALIA à St Romain le Puy (Rhône-Alpes, 42)
- VAUXTROT (Aisne, 02)
- COGNAC (Charente, 16)
- CHALON SUR SAONE (71)

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-264103054-20210630-2021_30-DE

Tonnages du verre (non traité à Arcante) entre 2010 et 2020											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
verre	3676	3667	3593	3611	3607	3652	3569	3730	3873,52	3919	**3946**

Source : Rapport annuel Arcante 2020

➲ Valorisation matière

Evolution de la valorisation matière entre 2010 et 2020											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Journaux Revues Magazines	2 493	2 451	2 269	2 121	2 020	1 976	2126	1814	1519,42	1455	1233
Gros de Magasin	203	199	273	241	223	265	228	268	323,82	351	54
Carton	1 030	1 089	1 108	1 045	1 175	1 166	1231	1316	1358,52	1451	1518
Tetra briques	51	50	47	48	51	48	48	46	48,80	46	46
PET Clair	204	191	195	202	194	201	205	205	225,88	234	225
PET Foncé	63	57	65	64	60	69	65	80	87,04	93	86
PEHD	134	116	120	119	113	122	111	127	92,94	110	104
Acier	92	113	96	113	114	108	115	116	122,72	116	139
Aluminium	/	15	9	10	11	12	13	14	12,44	13	24
Refus	324	341	395	432	529	543	463	594	756,72	756	878
Taux de refus (%)	7,59	7,97	9,45	10,9	13,36	13,68	10,07	12,62	19,07	19,3	20,03

Source : Rapport annuel Arcante 2020

➲ Filières de traitement des matériaux

Les matériaux triés sont acheminés vers les filières de traitement appropriées.

Types de matériaux	Filière de traitement	Recyclage
Papiers -Journaux	UPM à La Chapelle d'Arblay (76) puis Norske à Golbey (88)	Papier recyclé
Gros de magasin	SITA NEGOCE	Carton recyclé
Cartons-cartonnettes	PALM SAS PAPER à Descartes (37)	Carton ondulé
Verre	VERRALIA à Saint Romain le Puy (42), Vauxtrot (02), Cognac (16) et Chalon sur Saône (71)	Verre recyclé
Bouteilles en Plastique	Destinations : PEHD : COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN (01) PEHD : ECOPLASTICS à Brenouille (60), PEHD : ESLAVA PLASTICOS à Valence (Espagne), PEHD : MATIERES PLASTIQUES DE BOURGOGNE à La Loyère (71), PET FONCE : FREUDENBERG POLITEX SA à Colmar (68) PET CLAIR : PLASTIPAK PACKAGING France à Ste Marie la Blanche (21) PET CLAIR : SOREPLA à Neufchâteau (88), PET CLAIR : WELLMAN FRANCE RECYCLAGE à Verdun (55)	Objet en plastique Fibres textiles synthétiques Valorisation matière
Acier	ARCELORMITTAL à Dunkerque (59)	Acier
Aluminium	REGEAL - AFFIMET à Compiègne (60)	Aluminium

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_30-DE

Briques alimentaires (TETRA –ELA)	NOVATISSUES à Laval sur Vologne (88) REVIPAC	Enveloppes, essuie-tout, papier-cadeau
Piles	PAPREC D3E à Cestas (33)	Dépollution et recyclage des métaux (zinc, acier, nickel, ferromanganèse)
Textiles	KFB à Boulogne-sur-Mer (62) La Croix Rouge à Blois (41)	Réemploi, Friperie (56%), Découpage pour la fabrication de chiffons d'essuyage industriel (19%), Effilochage pour la fabrication d'isolant ou rembourrage (20%), Déchets (4%), Valorisation énergétique (1%)
Refus	Incinération	

Source : recycleur et rapport Arcante 2020

B. Déchets incinérables

➲ Incinération des ordures ménagères

Les ordures ménagères de VAL-ECO (regroupant le Smictom d'Amboise, ValDem, Agglopolys et une partie de communauté de communes Grand Chambord et Beauce Val de Loire) sont incinérées et valorisées à l'usine d'incinération ValCante de Blois. L'usine d'unité de valorisation énergétique ValCante a un contrat de concession avec SUEZ pour une durée de 20 ans (2000-2020). Après Appel d'Offres, ce contrat a été renouvelé le 11 mars 2020 pour une durée minimum de 11 ans. L'exploitation est composée d'un centre de tri d'une capacité de 10 000 tonnes et d'une unité de valorisation énergétique de 90 500 tonnes dont 6 000 tonnes de DASRI.

En 2020, la quantité d'OMR reçue en provenance de VAL-ECO est d'environ 51359 tonnes répartis comme suit :

- VAL-ECO collecte : 2 563 t *(2472 t en 2019)*
- AGGLOPOLYS : 25 523 t *(24951 t en 2019)*
- VALDEM : 9 400 t
- SMICTOM d'Amboise : 11935 t
- Service propreté ville de Blois : 471.26 *t (260 t en 2019)*
- Service Propreté de la Chaussée St-Victor : 21.34 t *(18 t en 2019)*

Il faut ajouter :

- Emmaüs : 111 t *(120 t en 2019)*
- VAL-ECO tout venant : 1299t *(1273 t en 2019)*
- VAL-ECO apport des communes : 0.38 t
- VALCOMPOST : 36.08 t (13 tonnes en 2019)

En 2020, l'incinération des DASRIA représente 3186 t *(3124 t en 2019)*

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Valorisation énergétique – Traitement des fumées

Les déchets incinérés à l'usine Arcante-Valcante sont valorisés énergétiquement. En 2020, Arcante-Valcante a traité 90 517 t de déchets (*86378 t en 2019*).

Grâce aux différents déchets, (Ordures ménagères, Déchets industriels banals, Déchets d'activités de soins à risques infectieux, Tout venant et Refus de tri) il a été produit 187 421 MWH thermiques (sortie de chaudière) dont :

- 68 572 MWh ont été fournis aux réseaux de chaleurs urbains (stable)
- 231 MWh à Técalémit.

L'énergie produite en chaudière a aussi permis de produire 32 464 MWh électriques :

- 23 209 MWh électriques exportés vers le réseau Enedis
- 10 283 MWh utilisés en interne pour la consommation de l'usine (achat de 1088 MWh)

Les mâchefers issus de la combustion sont traités sur une plateforme de maturation à Ouarville (28). Après extraction des métaux ferreux (1 107 t) et non ferreux (125 t), soit un total de 1 232 t, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière.

Les REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) sont enfouis dans une installation de stockage des déchets dangereux a Changé (53) gérée par le groupe SECHE ENVIRONNEMENT.
En 2020, cela représente 2722 t, soit 3.01% de la quantité totale de déchets incinérés. Les rejets atmosphériques sont enregistrés en continu et sont conformes à la règlementation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

V.2 Centre de tri Mur de Sologne

Les emballages recyclables du Syndicat ValDem sont acheminés au centre de tri de Mur-de-Sologne (Véolia), afin de les regrouper par filière de recyclage.

Tonnages collectés 2020
DNR = 9410,68 t soit +473.68 t (+5.3%) = 183.5 kg/an/hab
Multi matériaux = 2323,32soit -228.48 (-8.95) ratio 45,3
Verre =1795.39 soit -6.21t (-0.35) ratio 35,0
Près de 170t de multimatériaux ont été incinérées, en raison de la fermeture du Ceentre de tri (inclus dans les DNR).
Tonnages 2019 : DNR 8937t / multimatériaux : 2551,8 t et verre 1801, 6t.

Pour les déchets recyclables, nous pouvons identifier les quantités par nature de matériaux triés au centre de tri :

Matériaux issus de la collecte sélective	**Tonnages 2020**	**Tonnages 2019**	*écart*
Carton/cartonnette	**583.167**	**536.426**	*+49.741*
Brique alimentaire	**44.951**	**32.236**	*+12.715*
Plastiques (Flaconnages)	**228.64**	**196.096**	*+32.544*
Acier	**103.449**	**79.156**	*+24.293*
Aluminum	**6.845**	**4.543**	*+2.302*
JRM	**711.567**	**774.812**	*-63.245*
Gros de magasin	**62.487**	**155.46**	*-92.973*
Refus de tri	**502.065**	**484.422**	*+17.643*
Total trié	**2243.17**	**2263.151**	*-19.981*

Attention près de 170t sont partis en incinération en 2020.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

V.3 Centre de tri ValorPôle

Les emballages recyclables du Smictom d'Amboise sont acheminés au centre de tri ValorPôle situé au Mans (Suez), afin de les regrouper par filière de recyclage.

corps creux 2020	
Bléré Val de Cher	630,92
Castelrenaudais	505,88
total (en tonnes)	**1136,8**
corps plats 2020	
Bléré Val de Cher	389,50
Castelrenaudais	173,44
total (en tonnes)	**562,94**
corps creux /plats 2020	
Val d'Amboise	1544,00
total (en tonnes)	**1544**
verre 2020	
Val d'Amboise	1267,36
Bléré Val de Cher	1063,26
Castelrenaudais	681,58
Vouvrillon	841,70
total (en tonnes)	**3853,90**
évacuation verre 2020	
évacuation verre	3906,18
total (en tonnes)	**3906,18**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

V.4 Traitement des déchets verts

V.4.1 Plateforme de compostage de déchets verts du Blaisois - VALCOMPOST

Le Syndicat VAL-ECO a décidé de construire une unité de compostage permettant de traiter les déchets verts produits sur son territoire. Ainsi, depuis 2013, la plateforme de compostage VALCOMPOST, localisée sur la commune de Fossé, assure la valorisation des déchets verts issus pour l'essentiel des 14 déchèteries du territoire (10 Agglopolys et 4 VAL-ECO).

VALCOMPOST accueille également quelques apports de professionnels et de communes adhérentes.

Ces déchets verts sont transformés en un amendement organique de qualité - un compost vert qui répond à la norme NFU 44-051 - utilisable en agriculture biologique.
L'essentiel de la production est vendu à des maraîchers locaux (localisation sud Loire).

Près de 5 mois sont nécessaires pour produire le compost, au cours desquels plusieurs étapes sont observées :

1. Broyage des déchets verts avec arrosage simultané ;
2. Mise en fermentation *(1 mois)* du broyat sur une dalle disposant d'un système d'aération forcée et contrôlée automatiquement par le suivi des mesures de température et du taux de saturation en oxygène ; cette étape permet l'hygiénisation du produit du fait de l'élévation importante de la température (supérieure à 55 °C), signe de la bonne activité microbienne propre à la dégradation aérobie de la matière organique ;
3. Mise en maturation *(3 à 4 mois)* des tas sur une plateforme étanche : il s'agit ici de l'étape de transformation en humus (bioconversion) ;
4. Trois retournements des tas de maturation pour assurer une meilleure homogénéité du produit et pour renforcer la stabilité finale du produit ;
5. Affinage du produit par un passage en crible à étoiles permettant de séparer 3 fractions :
   - Une fraction fine inférieure à 20 mm : le compost ;
   - Une fraction intermédiaire 20/80 mm : un compost fibreux pouvant être utilisé comme biomasse ;
   - Une fraction grossière supérieure à 80 mm dont le débouché biomasse pose quelques difficultés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

A. Quantités & Evolution des apports et des évacuations

➲ Tonnages entrants

L'année 2020 a été moins productive en déchets verts. En effet, 13 708 tonnes ont été accueillies sur le site. Cela représente près de 500 tonnes en moins par rapport à 2019 (14 244 tonnes), et implique inévitablement une baisse des ressources financières liées au traitement. En revanche, le respect de la capacité maximale autorisée (15 000 tonnes/an) par l'arrêté préfectoral est vérifié.

Nous observons une tendance à la baisse depuis deux exercices. Ce constat est certainement lié aux conditions météorologiques (déficit pluviométrique qui impacte la production de déchets verts et réduit leur densité). Toutefois, l'année 2020 ne peut pas être considérée comme une année au fonctionnement normal. En effet, les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 sont présentes et perturbent inévitablement l'analyse.

Les apports en provenance des déchèteries diminuent, autant pour les équipements de VAL-ECO (-4,9%) que ceux d'Agglopolys (-8,1%). Les apports des professionnels et des communes ont augmenté (27,6%).

Répartition des apports de déchets verts - 2020

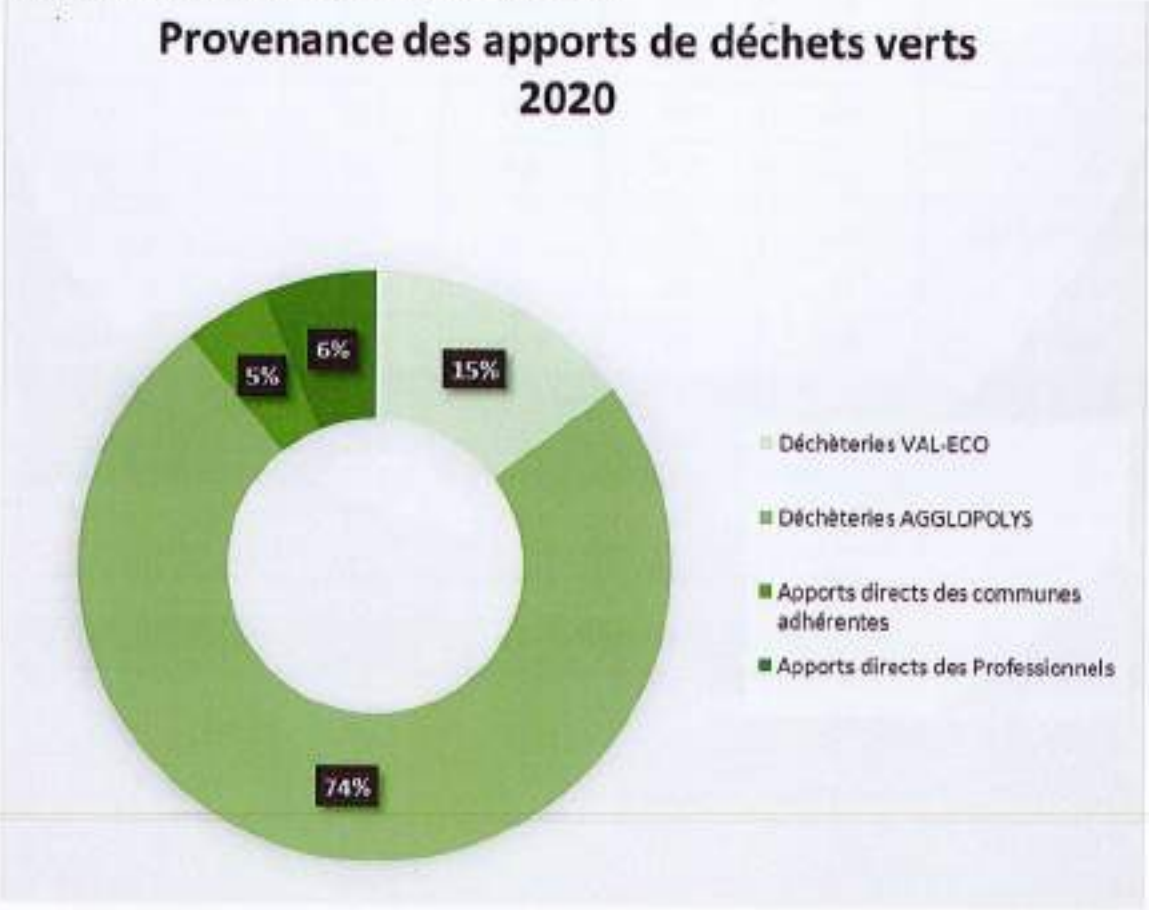

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Le tableau suivant détaille les tonnages de 2020 et les compare à ceux de 2019

(hors décimales)

Provenance des Déchets Verts	Tonnages 2020	Tonnages 2019	Tonnages 2018	Tonnages 2017	Variation entre 2019 et 2020	
					En tonnes	En %
Déchèteries VAL-ECO	1986	2088	2 237	2 244	-102	-4.90%
Bracieux	442	564	394	467	-122	-21.70%
Huisseau sur Cosson	555	709	646	641	-153	-21.63%
Mont Près Chambord	483	283	623	653	200	70.56%
Montlivault	420	473	488	484	-53	-11.13%
Cour sur Loire	86	60	85	81	26	43.44%
Déchèteries AGGLOPOLYS	9742	10604	11 383	11 312	-862	-8.13%
Blois Nord	2275	2965	3 146	3 263	-690	-23.28%
Blois Sud	1114	1271	1 354	1 310	-157	-12.32%
Candé sur Beuvron	890	937	878	995	-47	-5.01%
Cellettes	1225	1229	1 297	1 173	-4	-0.34%
La Chaussée Saint Victor	1209	1151	1 297	1 199	59	5.10%
Chouzy sur Cisse	1262	1235	1 529	1 457	27	2.16%
Herbault	336	367	368	384	-31	-8.44%
La Chapelle Vendômoise	382	366	371	397	16	4.41%
Molineuf	28	34	36	39	-6	-18.09%
Vineuil	1021	1049	1 104	1 096	-28	-2.69%
Total Déchèteries VAL-ECO et AGGLOPOLYS	11728	12692	13 620	13 637	-964	-7.60%
Total hors Déchèteries (communes et pro)	1980	1552	1579	1600	428	27.57%
Apports directs des communes adhérentes	935	659	209	757	277	41.99%
Apports directs des Professionnels	1045	893	1 370	843	151	16.94%
TOTAL	13708	14244	15 199	15 237	-536	-3.77%

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Tonnages sortants

Le compost produit est principalement vendu à des agriculteurs locaux, en particulier des maraichers Sud-Loire (Saint-Claude de Diray, Montlivault…).

La vente de compost a été moins importante en 2020. Ce constat s'explique par la diminution des apports associée à une météorologie chaude, une nouvelle fois déficitaire en pluviométrie. Le compost produit est donc plus sec, moins dense.

De plus, le contexte lié à la pandémie de la COVID-19 a certainement perturbé l'organisation habituelle des départs.

Depuis 2015, une partie des refus de criblage (fraction intermédiaire 20-80) fait l'objet d'une valorisation spécifique en compost fibreux. Les tonnages sortants de ce produit intermédiaire valorisés en agriculture sont en très nette baisse.

325 tonnes de gros refus de criblage ont fait l'objet d'une valorisation par co-compostage sur la plateforme de traitement de boues gérée par SETRAD à Savigny sur Bray.

Répartition des déchets de produits par client – 2020

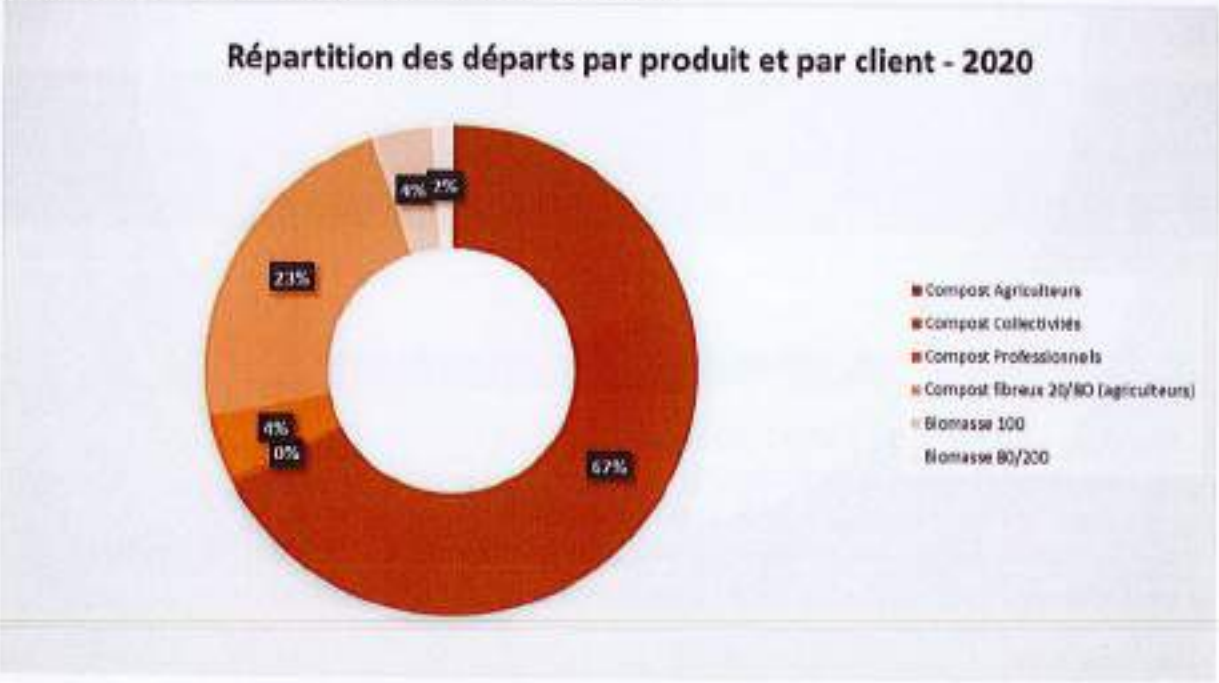

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103084-20210630-2021_30-DE

Le tableau suivant détaille les tonnages sortants de 2020 et les compare à ceux de 2019
(hors décimales)

Compost 0/20mm	Tonnages 2020	Tonnages 2019	Tonnages 2018	Variation	%
Compost Agriculteurs	3799	4642	5510	-843	-18%
Compost Collectivités	154	27	212	127	470%
Compost Professionnels	184	296	85	-112	-38%
Sous-total 1	4137	4965	5807	-828	-17%
Compost fibreux 20/80 (agriculteurs)	428	1566	2120	-1 138	-73%
Biomasse 100	53	267	43	-214	-80%
Biomasse 80/200	0	103	1290	-103	-100%
Incinération	0	0	1958	0	
Co-compostage	325	0	0	325	
Sous-total 2	481	1936	5413	-1 455	-75%
TOTAL 1+2	4618	6901	11221	-2 283	-33%

La fraction intermédiaire des refus de criblage (20-80 mm), prévue initialement dans le process pour être valorisée en biomasse, est actuellement proposée comme « Compost Fibreux ».

La fraction grossière (>80mm) n'est pas plus valorisable en biomasse, du fait de sa grande hétérogénéité, de la présence importante d'exogènes (plastiques, pierres) et de sa qualité physico-chimique après compostage qui perturbent le fonctionnement des chaudières (taux de cendres important et oxydation des éléments métalliques du fait de la présence de Chlore...). Cette fraction doit être remise en tête de process de compostage après affinage (extraction du plastique en particulier).

La valorisation énergétique des refus de criblage après compostage est aujourd'hui impossible. La réflexion doit se porter sur la réduction des gros morceaux de bois dans le process en les triant à la source, pour les valoriser ensuite en biomasse compatible avec les prescriptions des chaudières.

B. Données générales d'exploitation

L'effectif régulier de VALCOMPOST est le suivant :

- Un responsable d'exploitation
- Deux agents d'exploitation du lundi au vendredi
- Le site est ouvert le samedi, avec un agent en astreinte en fonction des besoins

Le parc d'équipements d'exploitation se compose de la manière suivante :

- Une chargeuse sur pneus VOLVO L 110G
- Une chargeuse sur pneus LIEBHERR L 524P (à remplacer)
- Un tracteur avec retourneur à andains TBU 3P (en cours de vente)
- Un broyeur électrique KOMPTECH CRAMBO 3400
- Un cribleur à étoile KOMPTECH M3

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Il est à noter que le retourneur à andains n'a pas été utilisé en 2019. Il a été projeté de vendre cet équipement. Dorénavant, les retournements sont réalisés à l'aide des chargeuses.

Une consultation a été réalisée afin de remplacer une ancienne chargeuse et retenir une machine plus adaptée au travail à réaliser, en particulier sur la question de la productivité.

C. Heures de fonctionnement - Consommation

a. Temps de fonctionnement

Le temps de fonctionnement annuel des engins est compilé ci-dessous :

Temps fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020
Chargeurs (h/an)	2 342	2 264	2 388	2 895	**2 476**
Broyeur	913	874	972	1 193	**1 208**
Crible	538	493	628	1 123	**599**
Retourneur	81	114	151	0	**0**

Les équipements ont beaucoup été sollicités en 2019, et ce malgré moins d'apports de déchets verts.

En effet, de nombreux tests ont été réalisés sur le sujet du bois énergie. Ils ont justifié une utilisation plus intensive des équipements d'exploitation, en particulier le cribleur (affinages multiples). En outre, l'organisation plus efficiente des conditions d'exploitation a permis d'éviter un stock important de déchets verts présents sur le site, ce qui a conduit là-aussi à une utilisation plus importante des engins.

b. Consommation en gazole

La consommation annuelle en gazole GNR sur les 5 dernières années est globalement homogène (hormis en 2019) :

Consommation GNR	2016	2017	2018	2019	2020
En litres/an	25 527	28 645	25 352	30 700	**25 358**
En litre/heure (temps fonctionnement chargeurs et retourneur)	11	12	10	11	**10**
En litres/tonnes de déchets verts entrants	1,6	1,9	1,7	2,2	**1,85**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-264103054-20210630-2021_30-DE

c. Consommation électrique

Consommation électrique annuelle	2016	2017	2018	2019	2020
En kWh/an	217 762	215 505	226 990	267 350	**253 856**
En kWh/tonnes de déchets verts entrants	14	14	15	19	**19**
En kWh/heure de fonctionnement (broyeur et cribleur)	150	158	142	115	**140**

Malgré la crise sanitaire, et l'arrêt de l'exploitation sur les quinze premiers mois d'avril, la consommation électrique est restée à un niveau relativement stable par rapport à 2019.

D. Conclusions

Les effets de la crise sanitaire ont perturbé l'analyse comparative entre les exercices 2019 et 2020. En effet, la fermeture des déchèteries a certainement orienté à la baisse les tonnages de déchets verts. Cette baisse de tonnage était en outre renforcée par une faible pluviométrie.

Cette diminution constatée des apports de déchets verts en 2020 permet toutefois de respecter la capacité nominale de traitement autorisée par l'arrêté préfectoral (rappel : 15 000 tonnes par an maximum).

Sur le plan financier, VALCOMPOST n'atteint toujours pas l'équilibre, malgré une augmentation significative du prix de traitement des déchets verts entrants. Mais l'année 2020 n'aura pas permis d'apprécier réellement les effets de cette augmentation (baisse des tonnages entrants et baisse des volumes sortants de compost).

Pour ce qui concerne les conditions d'exploitation en 2020, les ressources humaines restent toujours un peu fragiles sur l'équilibre de compétences.

La qualité de production du compost est continuellement vérifiée et permet de fidéliser la clientèle.

La gestion des produits intermédiaires (compost fibreux et refus de criblage) pose de nombreuses difficultés : nécessité de stockage sur site, ce qui réduit la place disponible pour l'activité et nécessite de monter les tas à des hauteurs non-règlementaires ; valorisation (matière ou énergétique) impossible en l'état du fait de la présence d'exogènes (plastiques, pierres).

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

L'étude d'optimisation réalisée en 2019 a démontré que la plateforme de compostage est un bel outil et assure une exploitation conforme à ce qui doit être réalisée. Elle a permis de confirmer que la filière BIOMASSE, issue de l'activité de compostage, n'avait que très peu d'avenir, à part à adapter l'exploitation, et certains équipements, pour travailler sur une solution de biomasse traitée en amont du compostage. Mais les prescriptions imposées par les chaudières deviennent de plus en plus contraintes et très exigeantes. En l'état, au regard du peu de visibilité sur ce sujet, VALCOMPOST doit maintenir son activité principalement sur le compostage, tout en développant une filière biomasse en triant en tête le bois. Ce scénario permettrait de limiter la production des gros refus de criblage en fin de compostage.

Afin d'améliorer les résultats financiers, un réajustement du prix de vente de compost pourrait être étudié. La vente auprès du public pourrait aussi être développée.

V.4.2 Plateforme de compostage de déchets verts d'Amboise

Les déchets verts du territoire du Smictom d'Amboise sont traités au Centre de Transfert et de Valorisation d'Amboise.

Déchets Verts 2020	**Total**
Val d'Amboise	2 285,46
Bléré Val de Cher	2 345,98
Castelrenaudais	1 234,72
Autres	809,10
Total	**6 675,26**
Evacuation Compost 2020	**Total**
CUMA	2 800,28
Portes Ouvertes	0,00
Divers 0.20	236,30
Total	**3036,58**
Evacuation Refus 2020	**Total**
Evacuation Refus	1 217,58
Total	**1 217,58**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

V.4.3 Traitement des déchets vert par ValDem

2020	DANZE	MOREE	NAVEIL	SELOMMES	ST AMAND	ST OUEN	VENDOME	PLATEFORME	Total
Déchets Verts	247,38	504,64	0	190,84	283,6	0	0	3 414,22	4 640,68

En 2020, le nombre de visites de la plateforme d'apport de déchets verts s'est élevé à 53 255 personnes (53 430 en 2019).
Au cours de l'année 2020, le tonnage des déchets verts collectés dans les 7 déchèteries et la plateforme s'élève à 4 640,68 t (5 458,33 t en 2019).

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

Sensibilisation des publics

L'épidémie de Covid-19 a fortement impacté la communication grand public. Les rencontres et les évènements ont été annulés en 2020 afin de respecter les gestes barrières, et la distanciation physique. La communication s'est donc principalement faite par la voie dématérialisée, à savoir l'envoi de mails, et des messages informatifs et de sensibilisation depuis le site internet valeco41.fr et la page Facebook de VAL-ECO.

VI.1 Communication grand public

➲ Outils de communication

En 2020, les communications de VAL-ECO s'effectuent principalement par :

- la parution de 4 encarts payants dans la presse quotidienne, La Nouvelle République et des messages informatifs ponctuels.
- la rédactions d'articles pour les bulletins municipaux sur demandes des communes,
- le site internet valeco41.fr (mise à jour des actualités),
- Une carte de vœux dématérialisée (réalisée par Célina Delatouche, graphiste blaisoise) a été adressée par mail aux contacts du Syndicat. Pour 2020, le message retenu est celui de la récupération et du réemploi des objets.
- **La page Facebook du Syndicat VAL-ECO (facebook.com/valeco41/) qui compte 629 abonnés au 31/12/2020. Ce réseau social a été très utilisé en 2020, en effet c'est un outil de communication très pratique et réactif, qui en période de crise sanitaire a permis de maintenir le contact, l'information sur les activités du Syndicat, mais aussi la sensibilisation auprès des usagers sur la collecte, le tri et la prévention des déchets.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

➲ Evènementiels « virtuels »

Aucun évènement rassemblant du public n'a été maintenu en raison de la Covid-19 et du confinement imposé aux français à la mi-mars par le Président de la République E. Macron.

♦ **La Semaine Nationale du Compostage** prévue initialement au printemps s'est donc tenue virtuellement. Des posts étaient régulièrement déposés sur notre page facebook, avec de très nombreuses vues. Des messages sur le compostage individuel, partagé, le lombricompostage ou encore le broyage et le paillage ont été largement diffusés sur le réseau social.

♦ **La Semaine Européenne de Réduction des Déchets,** en novembre, s'est aussi transformée en semaine de sensibilisation virtuelle. Un film de 4 minutes sur la pratique du compostage a été réalisé en interne afin de rappeler les bons gestes. Il a été vu par près de 10 000 personnes sur notre page facebook. A l'approche des fêtes de fin d'année, toute la semaine, des posts sur la prévention des déchets ont été déposés sur la page, comme par exemple des astuces pour décorer la table avec des éléments issus de la récupération.

➲ Visite de l'usine Arcante/Valcante

103 personnes sont venues visiter l'unité de valorisation ValCante.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-284103054-20210630-2021_30-DE

VI.2 Animations scolaires

En 2020, du fait de la Covid-19, les animations en classes ont été annulées de mi-mars à la rentrée de septembre 2020. Ainsi, sur l'année, le nombre d'élèves sensibilisés en primaire est plus faible que les années précédentes.

Thème	Ecoles primaires
Tri et gestion des déchets	888 élèves (40 classes)
Récupération et réemploi des objets	234 élèves (13 classes)
Compostage	158 (7 classes)
Eco consommation	**398** (19 classes)
Gaspillage alimentaire	**323** (18 classes)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	94 élèves (4 classes)
Lombricompostage	30 élèves (1 classe)
Récupération du textile	57 élèves (3 classes)
Total	**2 182 élèves**

➲ Sensibilisation & pesée du gaspillage alimentaire, cité scolaire Augustin Thierry à Blois

En 2020, seule une pesée a été maintenue le 4 février. Elle a fait l'objet d'un suivi et d'un affichage au self pour sensibiliser les élèves à la prévention du gaspillage. Ce jour-là, 59 kg de nourriture a été jeté à la poubelle, et 8 kg de pain.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

VII. Prévention des déchets

Agissons plus malin jetons moins !

La prévention des déchets consiste à éviter de créer des déchets. VAL-ECO sensibilise tous les publics (scolaires, adultes, professionnels et associations). Les actions développées ont pour objectif de donner des solutions pour réduire les déchets.

VII.1 – Valorisation des déchets organiques

A. Compostage individuel

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets organiques de jardin et de cuisine. On obtient ainsi un engrais naturel. VAL-ECO propose depuis 1999 des composteurs individuels, en plastique recyclé ou en bois, accompagnés d'un guide pratique pour réussir son compost.
En 2020, 441 composteurs ont été vendus auprès des habitants (400 en 2019).

Un nouveau marché pour l'acquisition de composteurs en bois et plastiques a été lancé en fin d'année 2020. C'est l'entreprise EMERAUDE ID qui fournira les composteurs en bois de 600 l et aussi de 300 l (nouveau).
Concernant les composteurs plastiques, c'est l'entreprise AGEC qui fournira les nouveaux composteurs 340l et 560l.

B. Lombricompostage

Cette technique, plus exigeante que le compostage traditionnel, permet de valoriser ses épluchures à l'intérieur de son logement. Les conditions nécessaires sont liées aux exigences du vers à compost : température, sélection des déchets organiques, humidité. On obtient un lombri-compost riche et directement assimilable par les plantes. En 2020, 20 lombricomposteurs ont été vendus comme en 2019.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

C. Compostage en habitat partagé

VAL-ECO a implanté 2 nouveaux sites de compostage partagé sur son territoire en 2020. Après un diagnostic de terrain et un sondage des résidents pour évaluer le nombre de volontaires, les bacs de compostage sont installés. Un suivi de chaque site ainsi que la maintenance des composteurs sont assurés par VAL-ECO. La récolte du compost mûr est organisée huit à dix mois après le commencement : l'occasion d'un « apéro-compost ». Après la première année de fonctionnement, VAL-ECO réduit ses fréquences d'intervention sur les sites de compostage, et compte sur l'implication des référents identifiés dans chaque résidence.

Habitat partagé	Lieu d'implantation	Date d'installation	Nombre d'adhérents
	Muséum d'Histoire Naturelle	Janvier 2020	9 foyers (15 personnes)
	ADAPEI de Blois	Juillet 2020	-

Photo du site des Jardins de l'Evêché, Blois

D. Compostage en établissement

En 2020, 5 nouveaux sites de compostage collectif en établissement ont été implantés : restaurants scolaires, associations, administrations ou entreprises. Cette démarche implique la participation de plusieurs acteurs de l'établissement dont le personnel de restauration, les élèves et leurs encadrants. Le travail de sensibilisation des utilisateurs du restaurant scolaire est une étape primordiale. La qualité du compost en dépend. Des animations et des outils de communication visuelle sont donnés aux établissements engagés pour le compostage collectif. Un suivi permet de rectifier les erreurs ou les baisses de régime, mais VAL-ECO s'assure d'une progressive autonomie de la part de chaque établissement : implication du personnel concerné, fourniture en structurant carboné, communication lors de chaque rentrée, suivis du site de compostage. En 2020, du fait de la COVID-19, beaucoup de sites de compostage ont été laissés à l'abandon, peu de dépôts ont été faits. En fin d'année, un bilan de l'état général de tous les sites a commencé à être effectué.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_30-DE

	Lieu d'implantation	Date d'installation
restauration scolaire ou administrative/ d'entreprise	Ecole Charcot, Blois	Janvier 2020
	Ecole la Providence, Blois	Janvier 2020
	Lycée Camille Claudel, Blois	Janvier 2020
	Domaine des Frileuses	Juin 2020
	EPHAD La Favorite, Cour-Cheverny	Septembre 2020

E. Dispositif de prêt de broyeurs de déchets verts

Fin septembre 2019, VAL-ECO a fait l'acquisition de 3 broyeurs de déchets végétaux afin de les prêter aux habitants du blaisois. Pour disposer de ce prêt gratuit, les particuliers doivent présenter des justificatifs et apporter un chèque de caution. VAL-ECO souhaite ainsi éviter le brûlage des déchets verts, réduire les déplacements en déchèteries, détourner ces déchets de l'incinération et améliorer la qualité du compostage. En effet, le broyat de déchet vert est utile au composteur, et permet de pailler les plantations. Cette opération permet également de sensibiliser à la valorisation des déchets verts à domicile. En 2020, du fait de la Covid-19, ce service n'a fonctionné qu'entre janvier et la mi-mars ; 27 personnes ont emprunté un broyeur sur cette période.

Broyeur électrique diamètre 25.30 mm	Broyeur électrique diamètre 45.50 mm	Broyeur essence Diamètre 35.40 mm
7 prêts	14 prêts	6 prêts

Le gros broyeur électrique comme en 2019 est le plus emprunté par les usagers.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103054-20210630-2021_30-DE

VII.2– Autres actions de prévention des déchets

A. Des poules pour réduire le gaspillage alimentaire

VAL-ECO et Agglopolys ont relancé pour la troisième édition l'opération "Des poules dans mon jardin, des déchets en moins", afin d'inciter les blaisois à se doter de poules pondeuses pour réduire leurs déchets. Une poule peut en effet manger jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires par an.
Ainsi, suite à un appel à candidature lancé en avril et après sélection, 100 foyers ont reçu 2 poules (offertes par Agglopolys) et le remboursement par VAL-ECO des dépenses engagées (à hauteur de 50€/foyer) pour la confection du poulailler et les équipements nécessaires à l'accueil des poules. Les poules ont été remises en main propres, le 3 octobre, par l'éleveur situé à Cour-Cheverny (Sébastien Dassise).

B. Sensibilisation des professionnels à la prévention

➲ Quatrième édition de l'opération Eco défis des commerçants et artisans

Menée en partenariat avec Agglopolys et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher, l'opération permet de valoriser par l'obtention du label « Éco-défis des commerçants et artisans », les entreprises artisanales et les commerces des métiers de bouche qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'environnement, et notamment dans le domaine des déchets. Les commerçants et artisans doivent choisir au minimum 5 défis à relever (parmi une liste de défis classés en 4 thématiques : défis déchets - réduction et/ou gestion, défis éco - produits, défis fluides et défis énergie) ; dont 3 parmi les défis déchets.
Pour l'édition 2019-2020, la durée du label est de 2 ans (contre un an, les éditions précédentes). L'objectif est en effet d'assurer un suivi plus important des professionnels engagés. La crise sanitaire a complexifié l'opération, les restaurants étant fermés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 041-254103064-20210630-2021_30-DE

Visuels des macarons pour l'édition 2019-2020

Ce sont néanmoins 93 professionnels des métiers de l'alimentaire qui ont été labellisés Eco défis en 2020, après avis favorable, lors des Comités de labellisations, composés d'élus et techniciens des trois structures. Les macarons et certificats de labellisation leur ont ensuite été remis.
Afin de les mettre en valeur, des portraits des nouveaux labellisés ont été réalisés et diffusés en fin d'année sur notre page facebook. Un encart a été publié dans le supplément « top entreprises » de La Nouvelle République afin de sensibiliser les consommateurs à la gestion et réduction des déchets.

C. Sensibilisation des organisateurs d'évènements

➲ Aide financière à l'acquisition de gobelets réutilisables

Les manifestations rassemblant du public ont été annulées du fait de la crise sanitaire.
Ainsi, seulement 12 conventions d'aide à l'achat de gobelets ont été signées en 2020 sur le blaisois (total des sommes versées : 3 7899,49 €).

D. Sensibilisation à la récupération, au don, à la location, réemploi et à la réparation des objets

➲ Actualisation de l'annuaire blaisois

L'annuaire en ligne des professionnels de la réparation et du réemploi a été mis à jour en 2020. Il compte 113 adresses (hors habits box, et bibliothèques). Depuis sa création en 2015, cet annuaire a été consulté 5059 fois. Un flyer a été créé afin de communiquer à nouveau sur son existence.